

**GUIDE D'UTILISATION
DU MESSAGE
CREMUL D96.A
POUR LES
AVIS DE CREDIT ET ANNONCES
DE VIREMENTS REÇUS**

**TRANSFERT DE FICHIERS
MESSAGES FINANCIERS EDIFACT**

AVIS AU LECTEUR

Le présent guide d'utilisation du message CREMUL D96.A pour les avis de crédit et annonces de virements reçus se compose de trois parties :

La 1^{ère} partie décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque.

La 2^{ème} partie fournit les règles particulières d'utilisation du message CREMUL (MULTiple CREdit), basé sur le répertoire 96.A, pour les avis de crédit et annonces de virements reçus.

La 3^{ème} partie - le descriptif technique - détaille le mode d'utilisation des segments et données dans ce message.

TABLE DES MATIERES

1. PARTIE : REGLES GENERALES DES MESSAGES FINANCIERS EDIFACT	5
1.1. Références normatives.....	5
1.2. Présentation générale des messages	5
1.2.1. Définition et terminologie	5
1.2.2. Structure des messages.....	10
1.2.3. Statuts d'utilisation des groupes-segments-données	11
1.3. Présentation des guides d'utilisation.....	12
1.3.1. Guide générique des messages et guide spécifique des opérations bancaires	12
1.3.2. Notation adoptée dans le descriptif technique.....	13
1.3.3. Listes des valeurs de codes.....	16
1.4. Contrat d'interchange	16
1.5. Modalités pratiques	17
1.5.1. Identification des établissements financiers et des comptes.....	17
1.5.2. Identification des intervenants non financiers.....	20
1.5.3. Déclaration réglementaire à la Balance des Paiements	20
1.5.4. Problématique de référencement.....	21
1.5.5. Codes opérations	29
1.5.6. Règle de troncature	29
1.6. Glossaire	29
2. PARTIE : REGLES PARTICULIERES DU CREMUL D96.A POUR LES AVIS DE CREDIT ET ANNONCES DE VIREMENTS RECUS	33
2.1. Introduction.....	33
2.2. Accord d'interchange	33
2.3. Définitions s'appliquant au message CREMUL D96.A.....	33
2.3.1. Avis de crédit	33
2.3.2. Annonces.....	33
2.4. Le reporting bancaire sur les mouvements de compte	34
2.5. Champ d'application de ce guide.....	34
2.5.1. Distinction entre Avis de crédit et Annonces	34
2.5.2. Avis de crédit ou annonces multi-comptes.....	35
2.5.3. Détail d'une écriture comptable globalisée	35
2.5.4. Rapprochement CREMUL et FINSTA	35
2.6. Structure du message.....	35
2.7. Modalités d'utilisation de certains segments et données	36
2.7.1. Utilisation des niveaux du message CREMUL	36
2.7.2. Montants.....	36
2.7.3. Code opération	37
2.7.4. Indication des frais bancaires	37
2.8. Représentation des groupes / segments / données non utilisés.....	37

TABLE DES MATIERES

3.	<i>PARTIE : DESCRIPTIF TECHNIQUE</i>	40
3.1.	Diagramme de branchement	40
3.2.	Description détaillée	47

Groupes	Segments	Intitulés	Page		
	UNB	En-tête d'interchange	47		
	UNH	En-tête de message	48		
	BGM	Début du message	49		
	DTM	Date ou heure ou période	50		
	BUS	Fonction commerciale	-		
1	RFF	Référence	-		
	DTM	Date ou heure ou période	-		
2	FII	Identification financière	51		
	CTA	Informations sur le correspondant	-		
	COM	Coordonnées de communication	-		
3	NAD	Nom et adresse	52		
	CTA	Informations sur le correspondant	-		
	COM	Coordonnées de communication	-		
4	LIN	Ligne article	53		
	DTM	Date ou heure ou période	54		
	BUS	Fonction commerciale	55		
	MOA	Montant monétaire	56		
	5	RFF	Référence	57	
		DTM	Date ou heure ou période	-	
	6	FII	Identification financière	58	
		CTA	Informations sur le correspondant	-	
		COM	Coordonnées de communication	-	
	7	7	FCA	Affectation des frais financier	59
			MOA	Montant monétaire	60
		8	ALC	Déduction ou frais	61
		PCD	Informations détaillées sur le pourcentage	-	
		MOA	Montant monétaire	-	
		CUX	Monnaies	-	
	DTM	Date ou heure ou période	-		
4	7	9	TAX	Informations détaillées sur le droit ou la taxe ou la redevance	-
			MOA	Montant monétaire	-
			CUX	Monnaies	-
			DTM	Date ou heure ou période	-
4	10	10	SEO	Informations détaillées sur l'échelonnement	62
			DTM	Date ou heure ou période	-
			BUS	Fonction commerciale	63
			FII	Identification financière	64
		11	RFF	Référence	65
			DTM	Date ou heure ou période	-
		12	PAI	Instructions de paiement	66
			FTX	Texte en format libre	-
		13	MOA	Montant monétaire	67
			CUX	Monnaies	68
		DTM	Date ou heure ou période	69	
		RFF	Référence	70	
	14	NAD	Nom et adresse	71	
		CTA	Informations sur le correspondant	-	
		COM	Coordonnées de communication	-	
10	15	INP	Intervenants dans l'instruction	72	
		FTX	Texte en format libre	-	
		DTM	Date ou heure ou période	-	

TABLE DES MATIERES

4	10	16	GIS	Indicateur général	-	
			MOA	Montant monétaire.....	-	
			LOC	Identification d'un lieu ou emplacement	-	
			NAD	Nom et adresse	-	
			RCS	Conditions à remplir	-	
			FTX	Texte en format libre	-	
		17	18	FCA	Affectation des frais financiers	73
				MOA	Montant monétaire.....	74
				ALC	Déduction ou frais.....	75
				PCD	Informations détaillées sur le pourcentage.....	-
				MOA	Montant monétaire.....	76
				CUX	Monnaies.....	-
			19	DTM	Date ou heure ou période	-
				TAX	Informations détaillées sur le droit ou la taxe ou la redevance	77
				MOA	Montant monétaire.....	78
				CUX	Monnaies.....	79
				DTM	Date ou heure ou période.....	80
				MOA	Montant monétaire.....	81
		17	18	CUX	Monnaies.....	-
				DTM	Date ou heure ou période.....	-
				FCA	Affectation des frais financiers	82
				MOA	Montant monétaire.....	-
				ALC	Déduction ou frais.....	83
				PCD	Informations détaillées sur le pourcentage.....	-
			19	MOA	Montant monétaire.....	84
				CUX	Monnaies.....	-
				DTM	Date ou heure ou période	-
TAX	Informations détaillées sur le droit ou la taxe ou la redevance			85		
MOA	Montant monétaire.....			86		
CUX	Monnaies.....			-		
20	21	DTM	Date ou heure ou période.....	-		
		PRC	Monnaies.....	87		
		FTX	Texte en format libre	88		
		DOC	Informations détaillées sur le document ou message.....	89		
		MOA	Montant monétaire.....	90		
		MOA	Montant monétaire.....	91		
	22	DTM	Date ou heure ou période.....	92		
		RFF	Référence.....	93		
		NAD	Nom et adresse	94		
		CUX	Monnaies.....	-		
		DTM	Date ou heure ou période.....	-		
		AJT	Informations détaillées sur l'ajustement.....	95		
23	24	MOA	Montant monétaire.....	96		
		RFF	Référence.....	97		
		FTX	Texte en format libre.....	-		
		DLI	Identification de la ligne du document.....	98		
		MOA	Montant monétaire	-		
		PIA	Identification complémentaire du produit.....	-		
	25	DTM	Date ou heure ou période	-		
		CUX	Monnaies.....	-		
		DTM	Date ou heure ou période	-		
		AJT	Informations détaillées sur l'ajustement.....	-		
		MOA	Montant monétaire.....	-		
		RFF	Référence.....	-		
24	26	FTX	Texte en format libre.....	-		
		GIS	Indicateur général	-		
		MOA	Montant monétaire.....	-		
		UNT	Fin de Message	100		
		UNZ	Fin d'interchange	101		
		CNT	Total de contrôle	99		
	28	AUT	Résultat de l'authentification.....	-		
		DTM	Date ou heure ou période	-		

Partie 1

REGLES GENERALES DES MESSAGES FINANCIERS EDIFACT

1. PARTIE : REGLES GENERALES DES MESSAGES FINANCIERS EDIFACT

Cette 1^{ère} partie décrit les principes et règles qui s'appliquent à l'ensemble des messages EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque.

Les guides produits par la profession bancaire revêtent un caractère normatif et obligatoire sur les données communément utilisées, mais laissent à la disposition des banques la possibilité d'utiliser des données spécifiées facultatives dans les guides, enrichissant ainsi la qualité de l'information échangée. Les données complémentaires introduites dans les messages proviendront alors du système d'information de la banque, dans le sens banque-client, et seront convenues bilatéralement dans l'autre sens.

1.1. Références normatives

ISO 7372 : Dictionnaire de données utilisé en EDIFACT

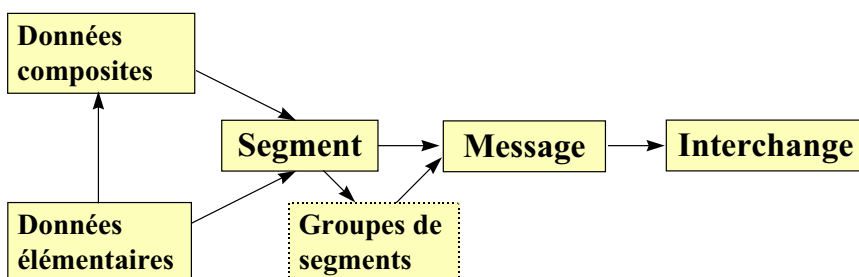
ISO 9735 : Règles de la syntaxe EDIFACT

1.2. Présentation générale des messages

Ce qui est présenté ci-après est destiné à fournir une information générale sur les messages financiers EDIFACT mais ne se substitue en aucun cas aux références normatives.

1.2.1. Définition et terminologie

L'organisation des informations pour constituer un message EDIFACT peut être représentée par le schéma suivant :



Le langage EDIFACT est composé de :

- données élémentaires
- données composites (qui regroupent des données élémentaires)
- segments de données (qui regroupent des données élémentaires et/ou des données composites)
- groupes de segments de données (qui apparaissent dans les messages pour regrouper des segments de données et des groupes de segments de données).

Chaque composant ci-dessus (donnée, segment et groupe) est affecté d'un statut (cf paragraphe 1.2.3.).

Alors que le message regroupe des segments de données et des groupes de segments de données, l'interchange assure la fonction d'enveloppe des messages et identifie l'expéditeur et le destinataire de ces messages.

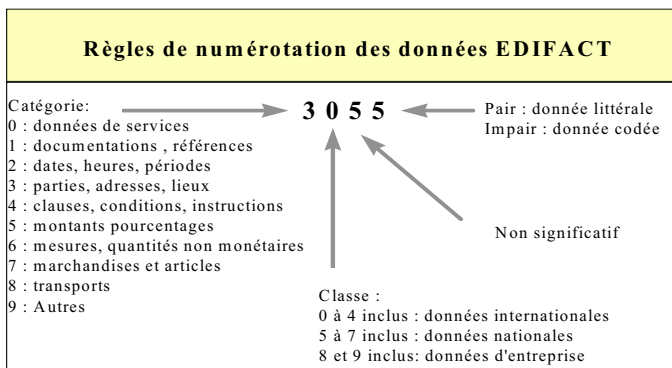
1.2.1.1. Les données élémentaires

Les données élémentaires constituent l'unité d'information la plus fine. Elles sont recensées dans le répertoire des données EDIFACT qui a été adopté comme norme ISO 7372.

Chaque donnée élémentaire est identifiée par :

- une référence à 4 chiffres
- un libellé
- une description
- un format (type de caractères utilisé et la longueur de la donnée)

La référence de 4 chiffres, attribuée à la donnée, suit une règle tenant compte de la nature et du type de donnée :



Il existe deux types de données :

- la donnée élémentaire se suffit à elle même sans qu'une autre donnée soit nécessaire pour préciser la nature de l'information.
exemple : la donnée élémentaire 0062, numéro de référence du message.

- la donnée élémentaire ne se suffit pas à elle-même. Elle doit être associée à une autre donnée élémentaire qui est une donnée codée. Elle sert de qualifiant et renvoie à une table de valeurs de code.

Exemple :

La donnée élémentaire 3148, numéro de communication, doit être associée à une autre donnée élémentaire 3155 qui est une donnée codée qualifiant le canal de distribution via un code appartenant à une liste de codes normalisés.

Le format des données est normalisé, sous les formes suivantes :

- an..x : alphanumérique de longueur variable 0 à x
- n..x : numérique de longueur variable 0 à x
- a..x : alphabétique de longueur variable 0 à x
- anx : alphanumérique d'une longueur fixe de x
- nx : numérique d'une longueur fixe de x
- ax : alphabétique d'une longueur fixe de x

1.2.1.2. Les données composites

Une donnée composite est un ensemble de données élémentaires lui conférant une signification fonctionnelle.

Chaque donnée composite est identifiée par un code Cnnn (la lettre C et 3 chiffres). La numérotation n'est soumise à aucune règle.

Exemple : la donnée composite C078 est constituée comme indiquée ci-dessous :

Donnée	Statut	Format	Description
C078	D		IDENTIFICATION DU COMPTE
3194	O	an..35	numéro du compte titulaire
3192	O	an..35	nom du titulaire du compte
3192	O	an..35	nom du titulaire du compte
6345	O	an..3	monnaie (en code)

1.2.1.3. Les segments

Les segments regroupent des données élémentaires et/ou des données composites en entités logiques.

La structure d'un segment est identique quel que soit le message dans lequel il est utilisé, et quel que soit le domaine fonctionnel auquel il se rattache.

Il existe différents types de segments :

- les segments sans qualifiant dont la finalité est précise.
- les segments qui doivent être associés à un qualifiant. La donnée élémentaire qualifiante en début de segment permet de préciser le contexte d'utilisation de celui-ci.

Exemple : Le segment NAD avec le qualifiant "OY" pour le nom et adresse du donneur d'ordre.

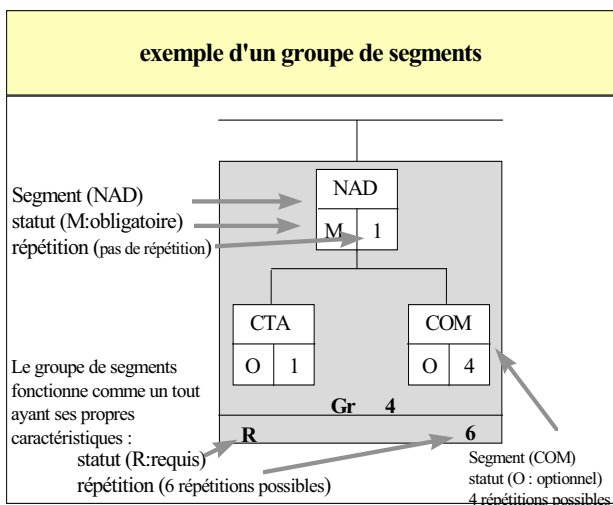
Un segment peut être présent plusieurs fois dans un même message :

- plusieurs répétitions possibles (ou occurrences) au même endroit dans un message.
- à des endroits différents dans le message avec des significations et des modes d'utilisation différents.

Chaque segment est identifié par un code de trois lettres (la lettre U en première position est réservée aux segments de service).

1.2.1.4. Les groupes de segments

Un segment peut être associé à d'autres segments pour former des groupes complexes d'informations. Par exemple, on associe un intervenant non financier (NAD) avec le nom du correspondant chez cet intervenant (CTA) et les coordonnées pour joindre cette personne (COM). L'association de ces trois segments produit un groupe.



Cette forme de présentation d'un message s'appelle un diagramme de branchement (L'exemple ci-dessus est limité à un groupe).

La notion de groupe correspond à la nécessité de regrouper les informations en ensembles fonctionnels dans un message.

Un groupe peut être composé de segments ou de groupes de segments.

La numérotation des groupes est propre au message. Elle suit un ordre chronologique d'apparition des groupes dans un message.

1.2.1.5. Les messages

Un message EDIFACT se compose des données dont l'échange entre partenaires est nécessaire à l'exécution d'une ou plusieurs transactions, par exemple un ordre de paiement.

Un message standard est identifié par un nom sur six caractères alphabétiques.
 Il est généralement rattaché à un secteur d'activité (assurance, banque, commerce, transport...).

Les services bancaires sont supportés par des messages EDIFACT spécialisés.

A titre d'exemples ;

Services	Messages
Instruction de paiement	PAYMUL, PAYEXT...
Avis de débit	DEBMUL
Avis de crédit	CREMUL
Relevé de compte	FINSTA
Etat de traitement bancaire	BANSTA

1.2.1.6. L'interchange

L'interchange a pour fonction de :

- identifier l'émetteur du ou des messages
- identifier le destinataire du ou des messages

Les deux segments de services UNB et UNZ indiquent le début et la fin de l'interchange.

exemple d'un interchange EDIFACT		
Interchange		UNB
Message		UNH
Segments de données		
Fin de message		UNT
Message		UNH
Segments de données		
Fin de message		UNT
Message		UNH
Segments de données		
Fin de message		UNT
Fin de l'interchange		UNZ

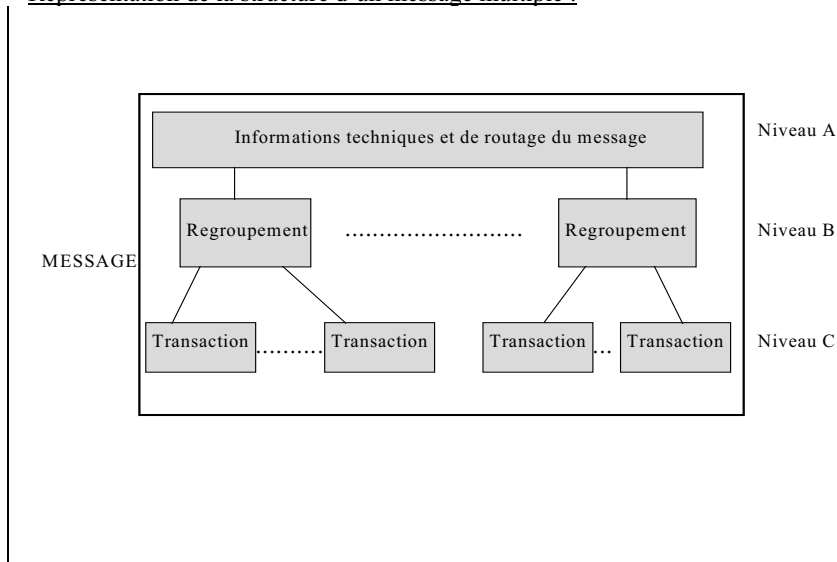
1.2.2. Structure des messages

Il existe deux formes de messages, les messages multiples et les messages unitaires.

Un message multiple se compose de trois niveaux fonctionnels. Pour les messages dans le sens client - banque ces trois niveaux ont la signification suivante :

- niveau A : C'est le niveau dans lequel on retrouve les éléments d'identification du message et des informations de routage.
- niveau B : Ce niveau a une valeur comptable. C'est à dire que les transactions qui lui sont rattachées au niveau C sont regroupées pour la comptabilisation et ne généreront qu'une ligne sur le relevé de compte¹. Bien que les règles de regroupement puissent varier en fonction du type de service bancaire, les transactions rattachées au même niveau C doivent concerner au minimum le même compte débité ou crédité (en fonction du sens de l'opération), le même code opération et la même date d'exécution. Des critères supplémentaires peuvent éventuellement être spécifiés dans les guides des messages. Toutefois, dans le cas où le message n'a pas une incidence comptable, ce niveau peut être utilisé comme niveau de regroupement pour information. Les règles de regroupement sont alors définies dans le guide du message.
- niveau C : Niveau de transaction qui comporte les informations relatives à l'opération élémentaire

Représentation de la structure d'un message multiple :



Dans un message unitaire, il n'existe pas de notion de niveau, toutes les informations devant être considérées sur un même plan.

¹ Cette règle est la règle EDIFACT mais elle n'exclut pas un accord bilatéral de comptabilisation unitaire.

1.2.3. Statuts d'utilisation des groupes-segments-données

Le caractère obligatoire ou non d'un groupe, d'un segment, d'une donnée est défini par un statut.

Les messages normalisés par les Nations Unies ne prévoient que deux statuts qui sont M pour obligatoire (Mandatory) et C pour facultatif (Conditional).

Le statut "facultatif" prévu dans les définitions de messages normalisés "Nations Unies" a été redéfini plus précisément de façon à ne laisser aucune ambiguïté sur l'utilisation des objets (groupes, segments, données composites, données élémentaires) dans les guides d'utilisation des messages EDIFACT élaborés sous l'égide du CFONB.

La terminologie adoptée est la suivante :

Code	Signification	Commentaires
M	Obligatoire (Mandatory)	Obligatoire dans le message standard UNSM.
R	Requis (Required)	Utilisation obligatoire dans le cadre de ce guide.
D	Dépendant (Dependent)	Obligatoire sous certaines conditions, en particulier en fonction d'autres données dans le message.
A	Conseillé (Advised)	Utilisation vivement conseillée (l'information est utile pour l'un des intervenants ou pour le destinataire de l'opération).
O	Optionnel (Optional)	Peut être utile pour le destinataire mais n'est pas nécessaire pour le traitement de l'opération.
N	Non utilisé (Not used)	L'utilisation de cette donnée sera ignorée. Cette donnée ou entité, si elle est utilisée, sera ignorée par le destinataire du message.

1.3. Présentation des guides d'utilisation

1.3.1. Guide générique des messages et guide spécifique des opérations bancaires

Les diverses communautés EDIFACT, tel que le D6², qui définit l'utilisation des messages financiers, et le EWG³, qui les approuve, interviennent sur la base des normes de messages produites au niveau des Nations unies.

Sur cette base, chaque communauté nationale ou sectorielle construit les guides d'utilisation des messages dont elle a concrètement besoin. Le CFONB crée des guides spécifiques pour des opérations bancaires.

Ces guides spécifiques des opérations bancaires sont le résultat de l'adaptation des guides génériques du D6 pour un type d'opération bancaire donné.

Tous les guides d'utilisation des messages financiers produits par le CFONB se composent des trois parties suivantes :

- les règles générales qui ont un caractère transversal sans s'appliquer directement à un message en particulier,
- les règles particulières contiennent d'une part la définition fonctionnelle du message, et d'autre part des précisions sur les règles d'utilisation des segments et données. Compte tenu de leur caractère transversal (multisegment), ces éléments ne peuvent être introduits dans le descriptif technique (tel que règles de gestion ou de dépendance),
- un descriptif technique détaillant le mode d'utilisation des segments et données dans le message qui est décrit.

² D6 : Development group 6 (finance)

³ EWG : Edifact Working Group

1.3.2. Notation adoptée dans le descriptif technique

Les explications qui suivent sont destinées à faciliter la lecture des descriptifs techniques des guides d'utilisation de message EDIFACT.

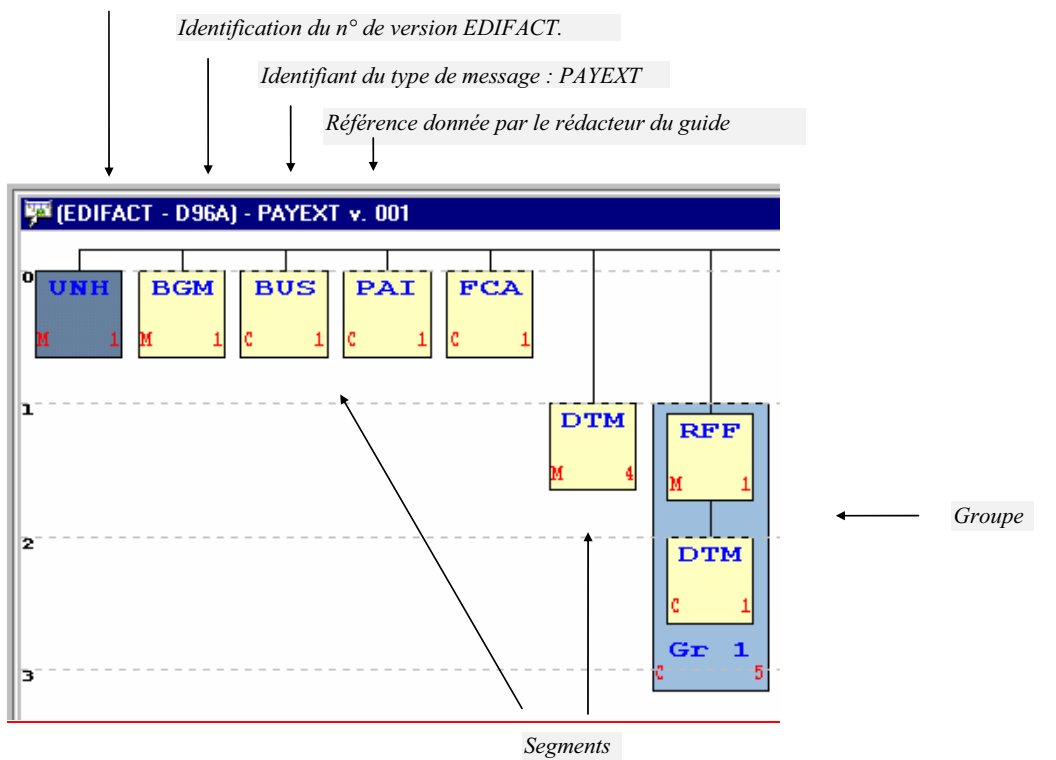
Le descriptif technique, se compose de deux parties :

- le diagramme de branchement,
- la description détaillée, selon l'ordre d'apparition dans le diagramme de branchement, des groupes, des segments et des données, essentiellement sous forme de tableau.

1.3.2.1. Diagramme de branchement

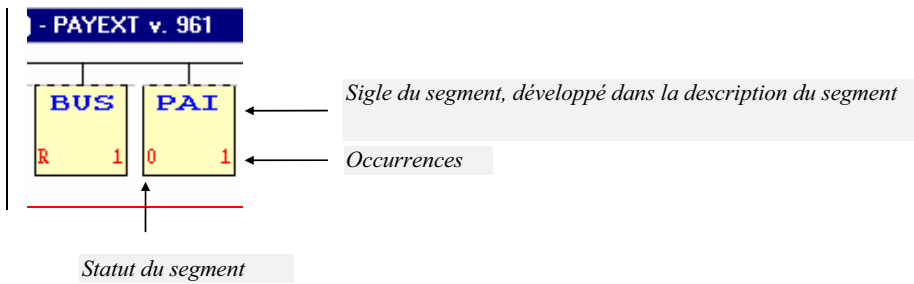
Vue partielle d'un diagramme de branchement

Le diagramme de branchement du message est établi selon la syntaxe EDIFACT



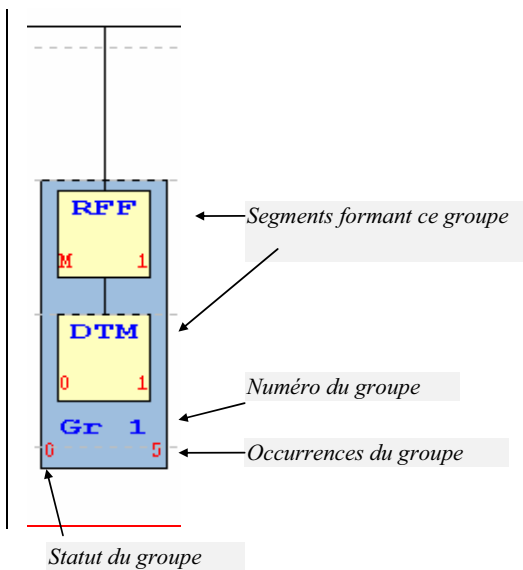
Vue de deux segments

Les caractéristiques d'un segment (son sigle, son statut, ses occurrences) figurent à l'intérieur du rectangle qui représente le segment.



Vue d'un groupe

Les caractéristiques d'un groupe (son numéro, son statut, ses occurrences) figurent sur la ligne inférieure du cadre qui entoure les segments et, le cas échéant, les groupes qui sont compris dans le groupe circonscrit.



1.3.2.2. Description des diverses parties d'un message

Description d'un groupe

Dans la partie description détaillée, un groupe est présenté de la façon suivante :

<i>Numéro du groupe</i>	<i>Statut du groupe</i>	<i>Occurrences du groupe</i>	<i>Segments et, le cas échéant, groupe(s) compris dans le groupe décrit</i>
GROUPE 1	O	5	RFF-DTM
Fonction :			

Puis, les segments et, le cas échéant, le(s) autre(s) groupe(s) qui en font partie, sont décrits de façon détaillée et suivant leur ordre d'apparition dans le diagramme de branchement.

Description détaillée d'un segment

Les caractéristiques d'un segment (son sigle, son statut, ses occurrences, son intitulé et, le cas échéant, son appartenance à un groupe) figurent toujours en haut de la page par laquelle la description détaillée d'un segment débute :

<i>Sigle du segment</i>	<i>Statut du segment</i>	<i>Occurrences du segment</i>	<i>Intitulé complet du segment</i>	<i>Numéro du groupe auquel appartient le segment</i>
DTM	O	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	Groupe 1
Fonction :				

Description détaillée, donnée après donnée, comme ci-après :

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu & Commentaires
C507 2005	M M	an..3	DATE OU HEURE OU PERIODE Qualifiant de la date ou heure ou période	- 140 : date d'exigibilité du paiement - 203 : Date/heure d'exécution ...

Statut de la donnée

Référence de la donnée

- composite (1 car. alpha et 3 car numériques),
- élémentaire (4 car. numériques)

Libellé de la donnée :

Format de la donnée

Contient les valeurs de code utilisables

- soit les seules valeurs de codes admises
- soit une sélection de valeurs de code alors signalée par "liste ouverte"

Contient également des commentaires

1.3.3. Listes des valeurs de codes

Les listes de valeurs de codes qui figurent dans la colonne commentaire des descriptifs techniques des guides correspondent à une extraction des tables EDIFACT éventuellement complétées de valeurs de codes créées pour des besoins spécifiques (Ces valeurs commençant alors par la lettre Z).

Les listes de valeurs de codes présentent soit l'ensemble des valeurs utilisables dans le contexte du guide soit celles les plus couramment employées. Dans ce dernier cas, l'utilisateur a la possibilité de spécifier toute autre valeur de la table EDIFACT correspondante.

Pour différencier ces deux types de liste dans les descriptifs techniques des guides, le commentaire "Liste ouverte" suivra la liste de valeurs de code lorsqu'elle n'est pas complète. Les listes présentant les seules valeurs de code utilisables ne comporteront pas de commentaire particulier.

Supprimé : Liste non exhaustive

1.4. Contrat d'interchange

Lorsque deux parties décident de s'échanger des messages financiers EDIFACT, elles signent préalablement un contrat d'interchange.

Ce contrat définit l'ensemble des spécificités commerciales, techniques, juridiques, etc., convenues bilatéralement entre les deux parties en sus des règles décrites, pour l'ensemble des messages financiers EDIFACT, dans la partie "Règles générales des messages financiers EDIFACT" et, pour chaque message, dans la partie "Règles particulières du message" du "Guide d'utilisation du message".

Il porte notamment, ces points n'étant pas définis par ailleurs, sur les protocoles de transport des données, sur d'éventuels cut-off-time pour traitement des données reçues ainsi que sur l'environnement en matière de sécurité.

1.5. Modalités pratiques

1.5.1. Identification des établissements financiers et des comptes

Le segment FII est utilisé dans les messages Edifact pour identifier, selon les cas, soit une institution financière (par exemple au niveau A d'un message multiple comme le PAYMUL), soit un compte au sein d'une institution financière (par exemple le compte à débiter au niveau B d'un PAYMUL). Il est utilisé souvent conjointement avec le segment NAD d'identification des parties selon des modalités qui sont précisées dans le guide d'utilisation de chaque message.

L'identification financière (FII) est par conséquent composée :

- d'une part de l'identification du compte (donnée composite C078)
- et d'autre part de l'identification de l'établissement financier (donnée composite C088).

La description détaillée du FII figure ci-après.

FII	IDENTIFICATION FINANCIERE	
3035	Qualifiant de l'intervenant	an..3
C078	IDENTIFICATION DU COMPTE	
3194	Numéro du compte du titulaire	an..35
3192	Nom du titulaire du compte	an..35
3192	Nom du titulaire du compte	an..35
6345	Monnaie, en code	an..3
C088	IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT	
3433	Identification de l'établissement	an..11
1131	Qualifiant de la liste des codes	an..3
3055	Organisme responsable d'une liste de codes, en code	an..3
3434	Numéro d'agence de l'établissement	an..17
1131	Qualifiant d'une liste de codes	an..3
3055	Organisme responsable de la liste de codes, en code	an..3
3432	Nom de l'établissement	an..70
3436	Emplacement de l'agence de l'établissement	an..70
3207	Pays, en code	an..3

On notera que les données qui permettent une identification automatique sont mises en caractères gras (uniquement dans le tableau ci-dessus et non pas dans le descriptif technique).

1.5.1.1. L'identification du compte (C078)

• Numéro de compte du titulaire (3194)

Cet identifiant sera par ordre de préférence :

- un IBAN (ISO 13616)⁴,
- un BBAN (*Basic Bank Account Number*), c'est à dire l'identifiant EDI de compte utilisé dans le pays (quand une norme existe) ; pour une banque en France, cet identifiant est un RIB,
- un numéro de compte attribué par la banque, lorsque les deux autres types d'identifiants ne sont pas disponibles.

• Nom du titulaire du compte (3192)

Cette donnée n'a pas besoin d'être renseignée puisque les informations de ce type figurent dans le segment NAD qui identifie le tiers titulaire du compte, en particulier sous la forme codée qui n'existe pas dans le FII.

• Monnaie du compte (6345)

L'utilisation de cette donnée est selon les messages soit obligatoire, soit soumise à accord d'interchange.

1.5.1.2. L'identification de l'établissement financier (C088)

Cette donnée composite n'est pas utilisée dans le cadre des paiements domestiques⁵.

• Identification de l'établissement (3433)

Il s'agit de l'identification de l'institution sous sa forme ISO BIC (Bank Identifier Code, ISO 9362), soit à 8 caractères s'il s'agit du siège, soit à 11 caractères si un code agence lui est joint.

• Numéro d'agence de l'établissement (3434)

Cette donnée est utilisée, à titre exceptionnel, pour identifier l'institution financière sous son identifiant national ou celui du système de paiement auquel elle est rattachée, au niveau de détail nécessaire pour l'exécution de l'opération (c'est à dire le siège, une agence, une filiale, etc.).

Le couple de données 1131-3055 est obligatoire dans ce cas car il permet de préciser le type d'identifiant utilisé. Les valeurs acceptables connues aujourd'hui de ce couple sont précisées ci-après.

⁴ L'IBAN se compose du code pays (ISO 3166), d'une clé de contrôle de l'ensemble de l'identifiant (2 caractères) et de l'identifiant national complet (ex : RIB pour la France)

⁵ c'est à dire entre deux comptes tenus par deux banques en France

Liste des couples 1131/3055 pour l'identification des comptes à l'étranger

La donnée 1131 est renseignée systématiquement par le code 25 sauf dans le cas où elle identifie de façon claire un système d'échange. A titre d'exemple, la situation d'un certain nombre de pays est décrite dans la liste ci-après :

TABLE DES COUPLES 1131/3055			
utilisables pour un compte ou un établissement financier à l'étranger			
Pays	Un numéro d'agence identifié par la donnée :	1131	3055
Etats-Unis	Identification Fedwire (American Bankers Association)	154	114
Suède	Numéro de compensation banque Suède (Swedish Bankers Association)	154	118
Italie	Code banque italienne (Associazione Bancaria Italiana)	25	119
Suisse	Numéro de compensation banque suisse (Telekurs)	154	121
Etats-Unis	CHIPS (Etats Unis)	25	114
Norvège	Code banque norvégienne (Norwegian Bankers Association)	25	124
Finlande	Code banque finlandaise (Finnish Bankers Association)	25	125
Belgique	Code banque belge (Belgian Bankers Association)	25	128
Danemark	Code banque danoise	25	130
Allemagne	Code banque allemande (German Bankers Association)	25	131
Grande Bretagne	Grande Bretagne - Bank Sort Code (CHAPS)	25	134
Autriche	Code banque autrichienne	25	137
Canada	Canada (Canadian Payment Association)	25	170
	Définition mutuelle	<i>ZZZ</i>	<i>ZZZ</i>

En raison du caractère non exhaustif de la liste et des conventions de codifications entre banques étrangères, les valeurs de codes indiquées ci-dessus doivent être précisément convenues entre les partenaires EDI dans l'accord d'interchange.

L'utilisation de l'une des données codées 3433 ou 3434 est recommandée et, selon le type de service offert par la banque, l'une de ces données peut être obligatoire.

- **Nom de l'établissement (3432).**

Cette donnée textuelle est obligatoire quand il ne s'agit pas du compte du donneur d'ordre et que la banque référencée est une banque à l'étranger, pour permettre aux établissements financiers impliqués dans l'exécution complète de l'ordre, de rectifier le cas échéant les identifiants codés utilisés plus haut.

- **Emplacement de l'agence de l'établissement (3436).**

Comme la donnée précédente, cette donnée est utile en cas d'erreur sur l'un des identifiants précédents.

- **Pays (3207).**

Cette donnée est requise, pour les opérations internationales, sous forme ISO 3166 (deux caractères alphabétiques) et non utilisée pour les opérations domestiques.

1.5.2. Identification des intervenants non financiers

Un intervenant pouvant être référencé par différents types d'identifiants, il est nécessaire de qualifier le type d'identifiant utilisé, rôle assuré par les données 1131 et 3055.

Bien que sur le plan national, il soit recommandé d'utiliser le SIRET, les valeurs de code suivantes sont acceptées sauf restriction particulière indiquée dans les règles particulières.

1131	3055	Description
100	107	SIRET (INSEE)
160	107	SIREN (INSEE)
160	108	Numéro d'émetteur Banque de France
160	5	ISO
	9	Code EAN
160	16	Duns (Duns and Bradstreet)
160	106	DGDDI (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects)
167		Code intracommunautaire (code assujetti TVA)
160	ZZZ	Définition mutuelle

1.5.3. Déclaration réglementaire à la Balance des Paiements

Les modalités détaillées de déclaration à la Balance des Paiements sont décrites dans le recueil des "textes applicables aux relations financières avec l'étranger" édité et mis à jour par la Direction de la Balance des Paiements de la Banque de France. Les informations ci-après sont fournies à titre indicatif et ne se substituent en aucun cas aux textes réglementaires.

Pour les messages de sens client banque, lorsqu'ils concernent une opération déclarable à la Balance des Paiements, les informations nécessaires doivent être présentes dans le message.

D'une manière générale, ces informations doivent être renseignées quand l'opération présente au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- transaction à destination d'une banque située à l'étranger,
- transaction exprimée dans toutes devises n'ayant pas cours légal en France et/ou dans les territoires d'Outre-Mer,
- transaction mettant en jeu, entre deux banques situées en France, un compte de donneur d'ordre résident et un compte bénéficiaire non résident,
- transaction mettant en jeu, entre deux banques situées en France, un compte de donneur d'ordre non résident et un compte bénéficiaire résident.

A contrario, ne sont donc pas déclarables les opérations exprimées en francs et mettant en jeu uniquement des comptes de résidents tenus dans un ou plusieurs établissements en France.

Les règles décrivant les modalités d'utilisation des segments et données spécifiques à cette déclaration sont décrites dans les règles particulières de chaque guide d'utilisation de message concerné.

1.5.4. Problématique de référencement

Afin d'être en mesure d'assurer une traçabilité de bout en bout des différents éléments échangés et traités (fichier, message, remise, transaction), il est nécessaire d'adopter des règles de référencement ne laissant aucune ambiguïté aussi bien du côté du remettant que du côté du destinataire. De ce fait, chaque partie est amenée à attribuer ses propres références ce qui assure l'unicité des références dans leurs systèmes d'information respectifs.

Il convient tout d'abord de distinguer trois types de référence :

- les références techniques
- les références fonctionnelles
- les références commerciales

1.5.4.1. Les références techniques

Elles visent à identifier les éléments physiques (le contenant) utilisés pour véhiculer les services bancaires. Elles peuvent être rappelées dans les comptes rendus techniques.

On peut décliner trois références :

- La référence fichier
Cette référence n'est utilisable qu'avec certains protocoles de communication.
- La référence interchange
Cette référence figure dans la donnée 0020 du segment UNB. C'est la référence de l'interchange délimité par les segments UNB et UNZ en EDIFACT.
- La référence message
Cette référence figure dans la donnée 1004 du segment BGM du message.

Cependant, historiquement elle pouvait parfois jouer, un rôle de référence soit technique, soit fonctionnelle. La version 96.A permettant de bien différencier les références techniques des références fonctionnelles, il est maintenant recommandé d'utiliser le segment RFF pour spécifier les références fonctionnelles.

Il existe une autre référence technique représentée par la donnée 0062 du segment UNH. Elle correspond à une référence attribuée par le logiciel de traduction. Elle peut être utilisée pour signaler une erreur de traduction par exemple.

1.5.4.2. Les références fonctionnelles

Elles sont destinées à identifier les entités fonctionnelles échangées (le contenu). Elles sont utilisées dans toute relation entre l'émetteur et le destinataire afin de reconnaître précisément l'ensemble concerné (remise, opération, ligne d'extrait,...).

- Référence de lot
C'est la référence de niveau B d'un message multiple. Elle identifie le lot d'opérations détaillées au niveau C du message. Elle correspond à la référence de la remise dans le sens client banque. Dans le cas d'un avis comptable, c'est la référence associée au montant comptabilisé.
- Référence de transaction
C'est la référence de l'opération élémentaire.

Dans les messages EDIFACT, chaque type de référence est identifié par une valeur de code appelée qualifiant en EDIFACT, ce qui assure la reconnaissance de l'objet identifié. Les qualifiants utilisés pour définir les références fonctionnelles sont les suivants :

Qualifiant	Description
AEK	Référence de remise attribuée par le client
CR	Référence de transaction attribuée par le client
ACK	Référence de remise attribuée par la banque
AIK	Référence de transaction attribuée par la banque

Chaque partie (émetteur et destinataire) est amenée à attribuer ses propres références techniques et fonctionnelles pour l'enregistrement dans son système d'information. Ainsi, dans les retours d'information de la banque vers le client, il est conseillé de restituer les références attribuées par le client et celles attribuées par la banque, ce qui permet de faciliter d'éventuelles recherches.

1.5.4.3. Les références commerciales

Ce sont des références qui permettent de préciser la nature et l'objet du paiement au destinataire de l'opération. Ces références se composent d'un ensemble d'informations plus ou moins détaillé comme les numéros de factures, les montants dus,... dans le cas d'un règlement commercial ou peuvent correspondre à un libellé exprimant l'objet du paiement, par exemple " virement de salaire ".

Le justificatif détaillé de paiement peut être représenté par une référence globale qu'on appellera référence de regroupement.

Compte tenu des contraintes actuelles de capacités des réseaux interbancaires, seule la référence de regroupement est acheminée entre banques et adressée dans un avis, voire dans le relevé de compte, au destinataire. Le justificatif détaillé du paiement accompagné de la référence de regroupement sont transmis au destinataire soit directement par le donneur d'ordre soit par sa banque dans le cadre d'un service assurant ce transport.

La référence de regroupement permet alors au destinataire de rapprocher les deux flux.

Le tableau qui suit indique les principaux qualifiants utilisés ⁶ :

Qualifiant	Description
RA	Référence de l'avis de paiement adressé par le donneur d'ordre au destinataire (voir scénario A ci-après).
PQ	Référence de paiement (elle est en principe attribuée par le donneur d'ordre).

Il existe toute une série de qualifiants non précisée ici pour identifier le type de document commercial référencé (facture, avoir,...).

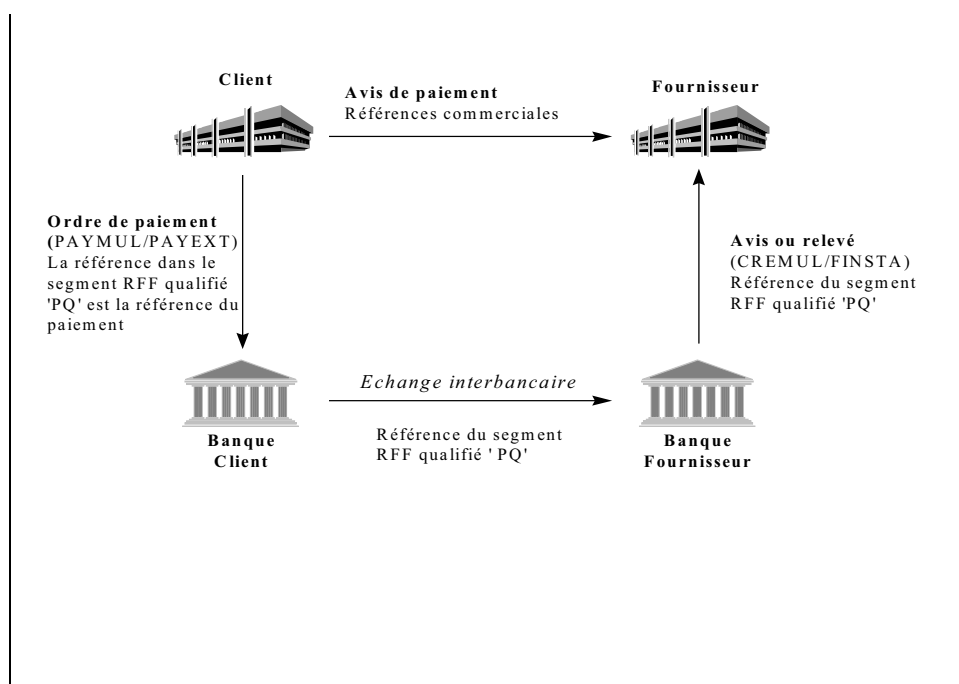
⁶ Voir aussi le tableau des règles d'utilisation croisée des segments RFF et DOC

1.5.4.4. Acheminement des références

L'acheminement des références commerciales permettant au destinataire de rapprocher le paiement du justificatif de paiement ou des documents commerciaux faisant l'objet du règlement peut se synthétiser dans les trois scénarios qui suivent.

Scénario A :

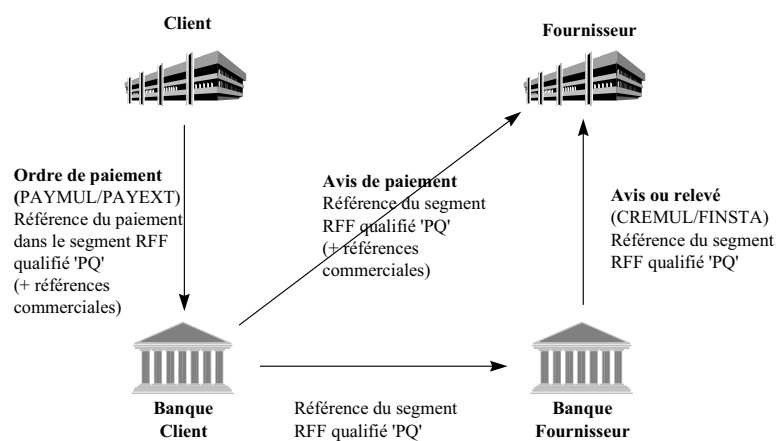
Le client envoie directement à son fournisseur un avis de paiement (message EDIFACT REMADV) contenant les différentes références commerciales qui font l'objet du paiement. Il est conseillé, dans ce cas, d'utiliser une référence de paiement (PQ) qui sera alors transmise à la fois dans le PAYEXT ou PAYMUL et dans le REMADV. Cette référence servant alors au rapprochement du REMADV et de l'avis de la banque du fournisseur.



A défaut de référence de paiement (PQ), la référence du REMADV (donnée 1004 du segment BGM) peut être utilisée comme référence et transmise à la banque avec l'ordre de paiement dans les messages PAYMUL ou PAYEXT avec le qualifiant 'RA'.

Scénario B :

Ce scénario correspond à un service particulier où la banque du donneur d'ordre transmet au minimum les informations de l'avis de paiement au fournisseur.

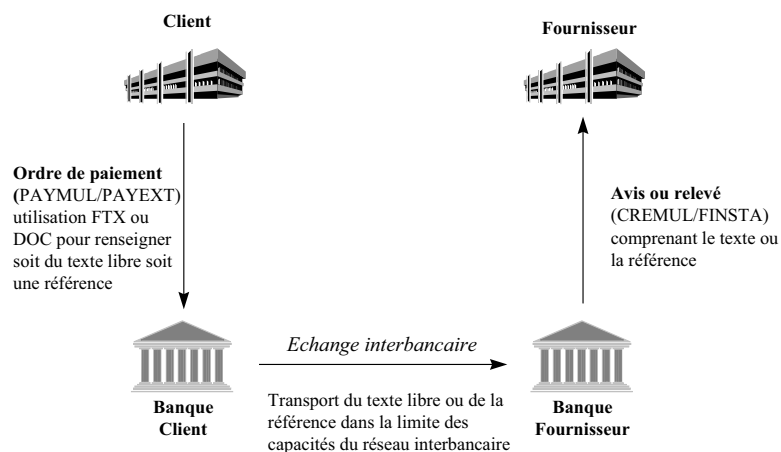


Scénario C :

Ce scénario correspond à des paiements mono-facteur ou à des paiements de type “ virements de salaire ”.

Dans le premier cas, seule la référence de la facture réglée est mentionnée dans le message de paiement pour acheminement jusqu’au bénéficiaire.

Dans le second cas, aucune référence commerciale n’est spécifiée mais un texte libre est associé au paiement (par exemple : virement de salaire).



Quel que soit le scénario, les informations véhiculées par le circuit interbancaire sont toujours limitées aux capacités du réseau interbancaire utilisé.

**Règles d'utilisation croisée des segments RFF et des segments DOC
dans les échanges clients - banques**

Références de regroupement Références commerciales	RFF RA	RFF PQ	pas de RFF
Présence d'informations commerciales (segments DOC et/ou FTX)	<i>Référence RA acheminée dans le circuit interbancaire</i> Informations commerciales ignorées par la banque sauf pour des raisons éventuelles de financement de l'opération	<i>Référence PQ acheminée dans le circuit interbancaire</i> Les informations commerciales sont acheminées au destinataire si le Donneur d'ordre a souscrit un service de transport d'informations commerciales.	Deux cas doivent être envisagés : 1. l'émetteur a souscrit un service de transport d'informations commerciales <i>La banque crée sa propre référence qualifiée par " PQ " qu'elle transmet dans le circuit interbancaire</i> Les informations commerciales sont acheminées au destinataire. 2. l'émetteur n'a pas souscrit de service de transport d'informations commerciales <i>La banque transmet par le circuit interbancaire les informations commerciales qu'elle a reçues dans la limite des capacités interbancaires.</i>
Absence d'informations commerciales (pas de segments DOC et/ou FTX)	<i>Référence RA acheminée dans le circuit interbancaire</i>	<i>Référence PQ acheminée dans le circuit interbancaire</i>	<i>La banque crée sa propre référence qualifiée par " PQ " qu'elle transmet dans le circuit interbancaire</i>

Dans le cas où une référence de contrat commercial (qualifiant CT) est spécifiée et que les références PQ et RA sont absentes, les règles mentionnées dans la colonne RFF PQ sont appliquées sur la référence CT. Si plusieurs références étaient spécifiées dans le message, l'ordre de priorité suivant doit être respecté : PQ, RA, CT.

Représentation de l'utilisation des références et de leurs qualifiants EDIFACT dans les échanges clients, banques en matière d'ordre de paiement

Objet référencé		Donneur d'ordres							Bénéficiaire				
Référence	Emetteur de la référence	Ordre de paiement multiple PAYMUL	Ordre de paiement simple PAYORD PAYEXT	Avis de débit simple DEBADV	Avis de débit multiple DEBMUL	Extrait FINSTA	Compte-rendu BANSTA	Avis de crédit (retour) ⁽⁴⁾ CREMUL	Avis de crédit simple CREADV	Avis de crédit multiple CREMUL	Extrait FINSTA	Compte-rendu BANSTA	Avis de paiement REMAADV
Référence remise client	Donneur d'ordres	AEK (niv. B)		AEK ⁽¹⁾	AEK	AEK ⁽¹⁾	AEK	AEK					
Référence transaction	Donneur d'ordres	CR (niv. C)	CR	CR ⁽²⁾	CR	CR ⁽²⁾	CR	CR					
Référence de paiement ou de REMADV	Donneur d'ordres	RA/PQ	RA/PQ						RA/PQ	RA/PQ	RA/PQ		RA/PQ
Référence du débit	Banque du DO			ACK ⁽¹⁾	ACK	ACK ⁽¹⁾	ACK						
Référence transaction	Banque du DO			AIK ⁽²⁾	AIK	AIK ⁽²⁾	AIK						
Référence crédit global ⁽³⁾	Banque du bénéficiaire								ACK	ACK	ACK	ACK	
Référence transaction	Banque du bénéficiaire								AIK	AIK	AIK	AIK	
Référence crédit global de retour	Banque du DO							ACK ⁽⁵⁾	AIK	AIK	AIK	AIK	
Référence crédit transaction retour	Banque du DO							AIK	AIK	AIK	AIK	AIK	

⁽¹⁾ : Référence utilisée dans le cas d'un débit global

⁽²⁾ : Référence utilisée dans le cas d'un débit détaillé par transaction

⁽³⁾ : La référence crédit global n'est utilisée que si la banque bénéficiaire regroupe des opérations de même nature avant de les imputer sur le compte

⁽⁴⁾ : Deux cas de figure sont représentés dans cette colonne, les écritures de crédit en compte initiées par la banque du donneur d'ordre suite à la détection de l'impossibilité de traiter totalement l'opération et les retours confrères. Rappelons que si le rejet est initié par la banque du DO et n'engendre pas d'écriture en compte, il peut être signifié au DO par un message BANSTA.

Si le rejet donne lieu à une écriture de crédit (ex : rejet confrère), il peut se traduire par l'envoi d'un message CREEXT/CREMUL. Ce cas est appelé "retour".

⁽⁵⁾ : La référence de crédit global est liée à des accords spécifiques qui conduisent à regrouper les retours pour la comptabilisation.

Dans le cas d'un retour, la banque fournit une référence crédit transaction retour (AIK) et éventuellement une référence crédit global retour si elle regroupe les retours pour les comptabiliser sur le compte. Cette référence a une valeur comptable et apparaît à ce titre dans le relevé de compte (message FINSTA).

1.5.5. Codes opérations

L'un des objectifs majeurs de l'utilisation de l'EDIFACT est de permettre, d'un bout à l'autre de la chaîne d'exécution d'une transaction, la transmission en toute intégrité des informations nécessaires.

Pour les messages financiers, cette information contient notamment l'identification précise de l'opération comptable et, si elle inclut plusieurs transactions, de chacune d'entre elles.

Le "code opération interbancaire" utilisé dans les relevés de compte est spécifié au niveau comptable (niveau B) des avis d'opéré multiples permettant ainsi un rapprochement entre les messages d'avis d'opéré et les lignes du relevé de compte.

Supprimé :

1.5.6. Règle de troncature

Dans tous les cas où une donnée alphanumérique ou alphanumérique de longueur variable est limitée en longueur, l'application de la règle de troncature doit s'entendre par :

- Cadrage de la donnée à gauche
- Troncation à partir de la droite

1.6. Glossaire

Code :

Représentation standardisée d'un concept dans un système informatisé. Le système de représentation par code doit être doté d'une syntaxe concise associée à une sémantique précise. Dans le contexte de ce guide, le mot code est utilisé pour désigner soit le type du code, soit une valeur précise du code.

Contrat d'interchange :

Contrat visant à encadrer et à définir l'échange de données entre deux partenaires commerciaux. Ce document se présentant habituellement sous la forme d'un manuel décrivant par exemple le type de message utilisé, le niveau de syntaxe, les prescriptions commerciales et juridiques et les prescriptions techniques en matières de télécommunications, sécurité, etc. (EDIFRANCE)

Diagramme de branchement

Présentation graphique d'un message avec les segments et groupes de segments qui le composent dans l'ordre chronologique de leur apparition

Donnée

Fait, concept ou instruction représentés sous une forme conventionnelle et adaptée à une communication, une interprétation ou un traitement par l'homme ou par des moyens automatiques (ISO 2382-1)

Donnée composite

Ensemble d'au moins deux données élémentaires lui conférant une signification fonctionnelle

Donnée élémentaire

Unité d'information la plus fine d'un message EDIFACT

EDIFACT

Electronic Data Interchange For Administration, Commerce and Transport, traduit en français par "Echange de Données Informatisé dans l'Administration, le Commerce et le Transport"

Groupe (de segments)

Ensemble de segments. La notion de groupe correspond à la nécessité de regrouper des informations en ensemble fonctionnel dans un message

Guide d'utilisation

1/ Manuel décrivant les règles nécessaires à l'exploitation et à la transmission d'un message EDIFACT donné et de ses composantes. Il sert notamment à préciser le sens des données, l'agrément de leur structure, le niveau de syntaxe utilisé, des prescriptions en matière de sécurité. Il s'adresse aux utilisateurs fonctionnels intéressés dans l'entreprise (EDIFRANCE)

2/ Guide CFONB : ouvrage composé de trois parties (Règles générales des messages financiers EDIFACT", "Règles particulières du message XXXXXX" et "Descriptif technique"), réalisé par le CFONB et donnant les informations nécessaires à l'utilisation d'un message financier EDIFACT donné

Guide générique

Adaptation par le CFONB au contexte national des guides d'utilisation des messages élaborés au niveau international

Guide spécifique

Adaptation d'un guide générique à un type d'opération bancaire donné

Interchange

1/ Communication d'un partenaire à un autre consistant en une combinaison structurée de messages et de segments de service commençant par un en-tête de contrôle d'interchange et se terminant par une fin de contrôle d'interchange (ISO 9735)

2/ anglicisme, synonyme d'échange.

Message

Un message EDIFACT se compose des données dont l'échange entre partenaires est nécessaire à l'exécution d'une ou plusieurs transactions, p.ex. un ordre de paiement.

Segment

Ensemble prédéfini et identifié d'éléments de données associés habituellement de façon fonctionnelle et reconnus par leur position séquentielle en son sein. (ISO 9735)

Regroupement de données élémentaires et/ou données composites en entités logiques

Statut

Indication pour préciser l'utilisation des données, données composites, segments, groupes

UNSM

Message normalisé des Nations unies. Il s'agit d'un message EDIFACT approuvé en vue d'être utilisé à l'échelon international. (TRADE/WP4/R.721; ISO 2382-4)

Partie 2

REGLES PARTICULIERES
POUR LES
AVIS DE CREDIT ET ANNONCES
DE VIREMENTS REÇUS
(CREMUL D96.A)

2. PARTIE : REGLES PARTICULIERES DU CREMUL D96.A POUR LES AVIS DE CREDIT ET ANNONCES DE VIREMENTS REÇUS

2.1. Introduction

Ce document définit les règles d'utilisation des avis de crédit et des annonces sur virements reçus basés sur le message EDIFACT CREMUL : MULTIPLE CREDIT advice du répertoire EDIFACT 96.A.

2.2. Accord d'interchange

Il est rappelé que les échanges de messages EDIFACT font l'objet d'un accord d'interchange entre l'émetteur et le récepteur. Cet accord définit notamment les modalités précises d'utilisation du message et la nature du service pour lequel il est utilisé.

Les définitions présentées ci-dessous peuvent donc être complétées voire adaptées en fonction du service proposé par la banque.

2.3. Définitions s'appliquant au message CREMUL D96.A

2.3.1. Avis de crédit

Aussi appelé Avis d'opérés, l'avis de crédit a pour fonction d'informer le bénéficiaire d'une opération portée au crédit de son compte (mouvement comptable). Les avis de crédit sont généralement créés par famille d'opération. Seule la famille Virement reçu est étudiée dans ce document.

2.3.2. Annonces

Elles correspondent à des opérations futures, qui n'ont pas encore une valeur comptable, qui seront confirmées si elles sont comptabilisées. Les mouvements comptabilisés qui figurent dans les annonces seront ensuite mentionnés dans un relevé (Relevé de compte, Relevé Périodique ou Relevé Intermédiaire de Mouvements) et/ou un avis de crédit. Ce service répond à un besoin de trésorerie ou de gestion.

2.4. Le reporting bancaire sur les mouvements de compte

Les avis de crédit et les annonces s'insèrent dans une panoplie de services de reporting bancaire pour lesquels la profession bancaire utilise différents messages. Le tableau qui suit dresse la liste des services et messages correspondants.

Informations	Services	Messages
Ecritures comptables	Relevé de Compte Relevé Périodique Relevé de Centralisation de Trésorerie Sélection de mouvements Relevé Intermédiaire de Mouvements	FINSTA
Ecritures à comptabilisation future	Relevé Périodique Relevé de Centralisation de Trésorerie Sélection de mouvements Relevé Intermédiaire de Mouvements	FINSTA
Annonces	Sélection de mouvements (annonces) Annonces	FINSTA CREMUL/DEBMUL
Avis d'opérés	Avis d'opérés <ul style="list-style-type: none">• Avis de crédit• Avis de débit	CREMUL DEBMUL
Informations sur réception d'opérations	Accusé de réception applicatif	BANSTA

Les messages CREMUL et DEBMUL pourront avoir un sens comptable dans le cas des avis d'opérés et un sens d'information avec les annonces.

2.5. Champ d'application de ce guide

Ce guide précise le cadre dans lequel ce message CREMUL peut être utilisé.

2.5.1. Distinction entre Avis de crédit et Annonces

Un message CREMUL concerne, soit un ou plusieurs avis de crédit, soit une ou plusieurs annonces. La distinction avis de crédit ou annonces s'effectue dans le segment BGM avec la donnée 1001 égale à 454 pour l'avis de crédit et à 342 pour l'annonce.

2.5.2. Avis de crédit ou annonces multi-comptes

De par sa construction, un message peut fournir des avis ou annonces sur plusieurs comptes. Cependant, dans un souci de simplification il est conseillé de restreindre l'utilisation d'un message à un seul compte de reporting.

2.5.3. Détail d'une écriture comptable globalisée

Si une banque a convenance à regrouper des opérations de même nature pour comptabilisation en un seul mouvement, le niveau B du message sera utilisé pour décrire le mouvement comptable et le niveau C pour décrire chaque opération concernée.

2.5.4. Rapprochement CREMUL et FINSTA

Une ligne (niveau B) du message CREMUL Avis de crédit correspond à une séquence (niveau C) du message FINSTA, c'est à dire à une écriture comptable (code opération, montant, devise et dates).

2.6. Structure du message

Le message CREMUL est composé de trois niveaux qui sont utilisés comme suit :

- Niveau A : Segment BGM --> Groupe 3 inclus, segment CNT, groupe 28

Le niveau A contient des informations générales sur le message et notamment les informations de routage.

- Niveau B : Groupe 4 --> Groupe 9

Ce niveau décrit l'annonce ou le mouvement qui a été comptabilisé sur le compte. Si la banque a convenance à regrouper des opérations de même nature pour la comptabilisation, le détail de chaque opération regroupée sera indiqué au niveau C, le niveau B définissant alors l'opération globale. Ce niveau peut être répété jusqu'à 9999 fois.

Les informations principales qui le constituent sont :

- ◇ Les références relatives à l'opération,
- ◇ Les frais relatifs à l'opération,
- ◇ Des informations complémentaires comme les libellés liés à l'opération, la monnaie et le montant d'origine.

- Niveau C : Groupe 10 → Groupe 27

Si aucun regroupement n'a été effectué par la banque, un seul niveau C sera présent par niveau B. Le niveau C est alors utilisé pour fournir des informations complémentaires. Dans le cas contraire, il décrit les opérations regroupées.

Les informations principales qui le constituent sont :

- ◇ Les références relatives à l'opération,
- ◇ Les frais relatifs à l'opération,
- ◇ Des informations complémentaires comme les libellés liés à l'opération, la monnaie et le montant d'origine.

2.7. Modalités d'utilisation de certains segments et données

2.7.1. Utilisation des niveaux du message CREMUL

Un CREMUL comprend un seul niveau A et au moins un niveau B. Si la banque propose un service de regroupement d'opérations pour comptabilisation, plusieurs niveaux C pourront être attachés au niveau B sinon un seul niveau C sera présent par niveau B.

2.7.2. Montants

La longueur des montants est limitée à 14 caractères, y compris les décimales, la virgule et le signe.

Plusieurs types de montants peuvent être indiqués dans le CREMUL. Ils sont définis ci-après :

<i>Type de montant</i>	<i>Définition</i>	<i>Avis de crédit</i>	<i>Annonce</i>	<i>Qualifiant C516/5025</i>
Montant d'origine de l'ordre	Montant exprimé dans la monnaie de l'ordre d'origine tel que défini par le donneur d'ordre	X	X	98
Montant reçu	Montant reçu par la banque du bénéficiaire	X		143
Montant converti ⁷	Montant reçu et converti dans la monnaie de comptabilisation.	X		36
Montant de l'annonce	Montant estimatif de l'opération annoncée, exprimé dans la monnaie du compte (éventuellement montant correspondant à une consolidation d'opérations si la banque fait un regroupement)		X	349
Montant comptabilisé	Montant effectivement comptabilisé sur le compte exprimé dans la monnaie de tenue du compte. Il est égal au montant converti sauf dans le cas où les frais appliqués par la banque du bénéficiaire sont déduits du montant converti	X		60
Montant des frais prélevés par la banque du bénéficiaire	Montant TTC d'une catégorie de frais prélevés par la banque du bénéficiaire	X		23
Montant de base servant au calcul de la taxe		X		56
Montant des taxes		X		124
Total des frais TTC		X		259 / 488

⁷ Si la monnaie de tenue de compte est identique à celle du montant reçu, le montant converti est égal au montant reçu

2.7.3. Code opération

Deux codes opération peuvent être renseignés dans l'avis de crédit :

- Le premier au niveau B correspond à celui qui est utilisé dans le relevé de compte,
- Le second optionnel peut être renseigné à titre indicatif et faire référence à une autre codification (codification EDIFACT ou codification interne à la banque par exemple).

Il est recommandé de se référer à la brochure CFONB "Correspondances entre les codes opérations bancaires CFONB, SWIFT, EDIFACT" pour établir les correspondances entre ces différents codes.

2.7.4. Indication des frais bancaires

Les frais bancaires relatifs au traitement d'une opération bancaire peuvent concerner le donneur d'ordre et le bénéficiaire. Seuls les frais à la charge du bénéficiaire seront évoqués par la suite.

Les frais à la charge du bénéficiaire peuvent être perçus par la banque du bénéficiaire mais aussi par des banques tierces intervenant dans le traitement de l'opération. Les banques tierces quand elles perçoivent des frais ôtent, sauf accord particulier, le montant des frais au montant de l'opération initiale. Par contre, l'imputation comptable des frais perçus par la banque du bénéficiaire peut être opérée

- soit en diminution du montant de l'opération de crédit,
- soit dans une écriture séparée éventuellement enregistrée sur un compte spécifique de frais

Dans le message CREMUL, les frais peuvent être signalés à deux niveaux : groupe 7 et 17.

Le groupe 7 indique le total TTC des frais perçus par la banque du bénéficiaire et éventuellement le compte spécifique de frais s'il en existe un.

Le groupe 17 est utilisé pour renseigner le détail des frais. Il peut comprendre deux occurrences : une pour les frais pris par la banque du bénéficiaire et l'autre pour les frais prélevés par les banques tierces.

L'occurrence concernant les frais pris par la banque du bénéficiaire est caractérisée par la présence d'un segment MOA à la suite du segment FCA. Ce segment MOA indique le montant TTC des frais pris pour le traitement de l'opération par la banque du bénéficiaire.

L'occurrence relative aux frais prélevés par les banques tierces est composée d'autant d'occurrences du groupe 18 que de montants de frais distincts prélevés par des banques différentes, pour autant qu'ils soient indiqués dans le message interbancaire reçu.

2.8. Représentation des groupes / segments / données non utilisés

Les groupes / segments signalés dans le diagramme de branchement par un N sont " non utilisés " et seront uniquement représentés dans le descriptif technique par l'entête du segment/groupe.

Toutefois, un segment défini comme obligatoire dans le message standard UNSM reste signalé par un M, même si nous le considérons, du fait de son rattachement à un groupe non utilisé, comme un segment non utilisé.

La même logique s'applique aux données. Ainsi, une donnée définie comme obligatoire dans le message standard UNSM reste signalée par un " M " dans le descriptif technique, même si du fait de son rattachement à une donnée composite non utilisée, elle est également non utilisée.

X X X

Partie 3

DESCRIPTIF TECHNIQUE POUR LES AVIS DE CREDIT ET ANNONCES DE VIREMENTS REÇUS (CREMUL D96.A)

3. PARTIE : DESCRIPTIF TECHNIQUE

3.1. Diagramme de branchement

Niveau A

Niveau B

Niveau C.

Niveau C

Occurrence du groupe 17 relative aux frais perçus par la banque du bénéficiaire

**Occurrence du groupe 17 relative aux frais perçus par les banques tierces
(autres que celle du bénéficiaire)**

Niveau C

Niveau C

3.2. Description détaillée

Partie 3

DESCRIPTIF TECHNIQUE
POUR LES
AVIS DE CREDIT ET ANNONCES
DE VIREMENTS REÇUS
(CREMUL D96.A)

UNB	M	1	EN-TÊTE D'INTERCHANGE	
Fonction : Débuter, identifier et indiquer un interchange.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
S001	M		IDENTIFIANT DE LA SYNTAXE	
0001	M	a4	Identifiant de syntaxe.	–UNOB : Cee/onu - jeu de caractères de niveau b.
0002	M	n1	Numéro de version de syntaxe	
S002	M		EMETTEUR DE L'INTERCHANGE	
0004	M	an..35	Identification de l'émetteur	
0007	R	an..4	Qualifiant du code d'identification du partenaire	–5 : Siret/insee
0008	N	an..14	Adresse d'acheminement en retour	
S003	M		DESTINATAIRE DE L'INTERCHANGE	
0010	M	an..35	Identification du destinataire	
0007	R	an..4	Qualifiant du code d'identification du partenaire	–1 : Duns (dun & bradstreet) –5 : Siret/insee –9 : Duns avec un suffixe à 4 chiffres –14 : Ean (association européenne de numérotation des articles) –22 : Siren/insee –30 : Iso 6523 : identification d'organisme Liste ouverte.
0014	O	an..14	Adresse de routage	
S004	M		DATE/HEURE D'ETABLISSEMENT	
0017	M	n6	Date	–AAMMJJ : Sous cette forme
0019	M	n4	Heure	–HHMM : Sous cette forme
0020	M	an..14	Référence de l'interchange	Référence, allouée par l'émetteur, permettant d'identifier l'interchange de façon unique. C'est une référence purement technique.
S005	N		REFERENCE OU MOT DE PASSE DU DESTINATAIRE	
0022	M	an..14	Référence destinataire/mot de passe	
0025	N	an2	Qualifiant du mot de passe/référence du récepteur.	
0026	N	an..14	Référence application	
0029	N	a1	Code de priorité pour le traitement	
0031	O	n1	Demande d'accusé réception	L'utilisation de cette donnée est soumise à l'accord d'interchange.
0032	O	an..35	Identifiant de l'accord d'interchange	
0035	O	n1	Indicateur de test	–1 : L'échange est un test L'utilisation de cette donnée est soumise à l'accord d'interchange.

UNH	M	1	EN-TÊTE DE MESSAGE	
Fonction : Débuter, identifier et indiquer un message.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
0062	M	an..14	Numéro de référence du message	
S009	M		IDENTIFIANT DU MESSAGE	
0065	M	an..6	Identifiant du type de message	–CREMUL : Message " avis de crédit multiple "
0052	M	an..3	Numéro de la version du type de message.	–D : constante
0054	M	an..3	Numéro de la révision du message	–96A : constante
0051	M	an..2	Agence de contrôle	–UN : Messages normalisés des nations unies, trade/wp.4/cee/onu
0057	O	an..6	Code attribué par l'association	–CFONB : Comité français d'organisation et de normalisation bancaires
0068	N	an..35	Référence commune d'accès	
S010	N		STATUT DU TRANSFERT	
0070	M	n..2	Séquence des transferts	
0073	N	a1	Premier et dernier transferts	

BGM	M	1	DEBUT DU MESSAGE	
Fonction : Ce segment permet l'identification du message. Il indique le type du message ainsi qu'une référence interne à la banque.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C002	R		NOM DU DOCUMENT OU MESSAGE	
1001	R	an..3	Nom du document ou message (en code)	-454 : Avis de crédit -342 : Annonce
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
1000	N	an..35	Nom du document ou message	
1004	R	an..35	Numéro du document ou message	Référence du message
1225	R	an..3	Fonction du message (en code)	-9 : Original
4343	N	an..3	Type de réponse	

DTM	R	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	
Fonction : Ce segment spécifie la date et l'heure auxquelles le message a été créé.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C507	M		DATE OU HEURE OU PERIODE	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date ou heure ou période	-137 : Date/heure de message/document
2380	R	an..35	Date ou heure ou période	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date ou heure ou période	-203 : Ssaammjjhhmm

BUS	N	1	FONCTION COMMERCIALE	
Fonction : -				

GROUPE 1	N	2	[RFF - DTM]	
Fonction : -				

RFF	M	1	REFERENCE	[Groupe 1]
Fonction : -				

DTM	N	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 1]
Fonction : -				

GROUPE 2	D	1	[FII - CTA - COM]
Fonction : Ce groupe de segments identifie l'émetteur du message d'avis de crédit multiple. Il doit être utilisé lorsque celui-ci est différent de l'établissement teneur de compte.			

FII	M	1	IDENTIFICATION FINANCIERE	[Groupe 2]
Fonction : Ce segment identifie l'émetteur du message d'avis de crédit multiple.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
3035	M	an..3	Qualifiant de l'intervenant	-MS : Emetteur/expéditeur d'un document/message
C078	N		IDENTIFICATION DU COMPTE	
3194	N	an..35	Numéro du compte du titulaire	
3192	N	an..35	Nom du titulaire du compte	
3192	N	an..35	Nom du titulaire du compte	
6345	N	an..3	Monnaie (en code)	
C088	R		IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT	
3433	R	an..11	Identification du nom de l'établissement	Code BIC selon la norme ISO 9362
1131	R	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	-25 : Identification bancaire
3055	R	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	-5 : Iso (organisation internationale de normalisation)
3434	N	an..17	Numéro d'agence de l'établissement	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
3432	N	an..70	Nom de l'établissement	
3436	N	an..70	Emplacement de l'agence de l'établissement	
3207	N	an..3	Pays (en code)	

CTA	N	1	INFORMATIONS SUR LE CORRESPONDANT	[Groupe 2]
Fonction : -				

COM	N	5	COORDONNEES DE COMMUNICATION	[Groupe 2]
Fonction : -				

GROUPE 3	D	2	[NAD - CTA - COM]
Fonction : Ce groupe doit être utilisé dans le cas où il y a un intermédiaire, identifié dans l'UNB, entre la banque et le destinataire final du message. (exemple : cas d'un prestataire, défini dans l'UNB, qui récupère les messages concernant plusieurs entreprises définies dans le groupe 3 (donnée 3035, valeur MR)) Ce groupe peut aussi être utilisé pour renseigner le titulaire du compte.			

NAD	M	1	NOM ET ADRESSE	[Groupe 3]
Fonction : Ce segment identifie, sous forme codée, le destinataire final du message ou le titulaire du compte.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
3035	M	an..3	Qualifiant de l'intervenant	-HQ : Titulaire du compte -MR : Destinataire final du message
C082	R		INFORMATIONS DETAILLEES SUR L'IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT	
3039	M	an..35	Identification de l'intervenant	Cette donnée spécifie le type d'identifiant contenu dans la donnée 3039. Pour l'utilisation des données 1131/3055, il convient de se référer aux "Règles générales des messages financiers EDIFACT".
1131	D	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	D	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
C058	N		NOM ET ADRESSE	
3124	M	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	N	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	N	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	N	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	N	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
C080	R		NOM DE L'INTERVENANT	Dénomination sociale du titulaire du compte ou du récepteur du message.
3036	M	an..35	Nom de l'intervenant	Commentaire [PC2] : Joël propose : " Raison sociale de l'intervenant " car il ne faut pas être redondant avec le qualifiant du NAD (pb. de maintenance
3036	O	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	O	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	N	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	N	an..35	Nom de l'intervenant	
3045	N	an..3	Format du nom de l'intervenant (en code)	
C059	N		RUE	
3042	M	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	N	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	N	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	N	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3164	N	an..35	Nom de la ville	
3229	N	an..9	Identification de la division territoriale	
3251	N	an..9	Code postal	
3207	N	an..3	Pays (en code)	

Commentaire [PC1] : Joël propose : " MR : récepteur d'un message "

Commentaire [PC2] : Joël propose : " Raison sociale de l'intervenant " car il ne faut pas être redondant avec le qualifiant du NAD (pb. de maintenance

CTA	N	1	INFORMATIONS SUR LE CORRESPONDANT	[Groupe 3]
Fonction : -				

COM	N	5	COORDONNEES DE COMMUNICATION	[Groupe 3]
Fonction : -				

GROUPE 4	M	9999	[LIN - DTM - DTM - BUS - MOA - Gr5 - Gr6 - Gr7 - Gr10]
Fonction : Ce groupe de segments (jusqu'au groupe 9 inclus) donne des informations qui s'appliquent à toutes les opérations contenues dans ce message.			

LIN	M	1	LIGNE ARTICLE	[Groupe 4]
Fonction : Identifie une occurrence.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
1082	R	n..6	Numéro de ligne article	Numéro séquentiel d'occurrence commençant à 1.
1229	N	an..3	Demande d'action ou de notification (en code)	
C212	N		NUMERO D'IDENTIFICATION DE L'ARTICLE	
7140	N	an..35	Numéro d'article	
7143	N	an..3	Type de numéro d'article (en code)	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
C829	N		INFORMATIONS SUR UNE LIGNE SECONDAIRE	
5495	N	an..3	Indicateur de la ligne article secondaire (en code)	
1082	N	n..6	Numéro de ligne article	
1222	N	n..2	Niveau de configuration	
7083	N	an..3	Configuration (en code)	

DTM	R	2	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 4]
<p>Fonction : Dans le cas d'une écriture comptable, - la date de comptabilisation (202) doit obligatoirement être renseignée, - la date de valeur (209) peut être indiquée. Dans le cas d'une annonce, au moins l'une des deux dates suivantes doit être renseignée : - la date de comptabilisation prévue (202) ou - la date de valeur prévue (455).</p>				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C507	M		DATE OU HEURE OU PERIODE	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date ou heure ou période	-202 : Date de comptabilisation -209 : Date de valeur -455 : Date de valeur prévue, utilisée uniquement dans le cas d'une annonce
2380	R	an..35	Date ou heure ou période	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date ou heure ou période	-102 : Ssaammij

BUS	R	1	FONCTION COMMERCIALE	[Groupe 4]
Fonction : Ce segment fournit des informations se rapportant au traitement et à l'objet d'un message financier. Se reporter à la partie 2 " Règles particulières du CREMUL D96.A ".				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C521	N		FONCTION COMMERCIALE	
4027	M	an..3	Qualifiant de la fonction commerciale	
4025	M	an..3	Fonction commerciale (en code)	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
4022	N	an..70	Description de l'activité commerciale	
3279	R	an..3	Zone géographique (en code)	–DO : National –DR : National avec demande d'informations réglementaires –IN : International –IR : International avec demande d'informations réglementaires
4487	N	an..3	Type de transaction financière (en code)	
C551	R		OPERATION BANCAIRE	Le code opération figurant au relevé de compte peut correspondre : - soit à un code CFONB : dans ce cas, la donnée 1131 = ZX2 et la donnée 3055 = 138, - soit à un code SWIFT : dans ce cas, la donnée 1131 = ZX2 et la donnée 3055 = 17 - soit à un code EDIFACT : les données 1131 et 3055 ne sont alors pas utilisées,
4383	M	an..3	Opération bancaire (en code)	
1131	O	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	–ZX2 : Codes opérations interbancaires
3055	O	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	–138 : Fr, Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires - 17 : SWIFT
4463	N	an..3	Paiement interne (en code)	

MOA	M	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 4]
<p>Fonction : Ce segment doit être utilisé pour indiquer le montant comptabilisé sur le compte dans le cas d'un avis de crédit.</p> <p>Pour une annonce, le montant indiqué n'a qu'une valeur d'information.</p> <p>Le montant exprimé correspond également au montant de l'opération indiqué au groupe 10, (groupe 13, segment MOA), sauf dans le cas de regroupement d'opérations pour une comptabilisation globale où il correspond alors à la somme des montants du groupe 10.</p> <p>N.B. Ce montant doit toujours être exprimé dans la monnaie du compte.</p>				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C516	M		MONTANT MONETAIRE	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	-60 : Montant comptabilisé -349 : Montant de l'annonce
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	Code devise selon la norme ISO 4217
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	N	an..3	Statut (en code)	

GROUPE 5	M	1	[RFF - DTM]
Fonction : Ce groupe fournit la référence bancaire du lot.			

RFF	M	1	REFERENCE	[Groupe 5]
Fonction : Ce segment indique la référence bancaire du lot attribuée par la banque du bénéficiaire.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C506	M		REFERENCE	
1153	M	an..3	Qualifiant de la référence	-ACK : Référence de la banque C'est une référence attribuée par la banque du bénéficiaire. Si aucun regroupement n'est effectué, il peut s'agir de la même référence que AIK.
1154	R	an..35	Numéro de la référence	
1156	N	an..6	Numéro de la ligne	
4000	N	an..35	Numéro de version de la référence	

DTM	N	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 5]
Fonction : -				

GROUPE 6	M	1	[FII - CTA - COM]
Fonction : Ce groupe de segments identifie le compte, objet de l'avis de crédit multiple.			

FII	M	1	IDENTIFICATION FINANCIERE	[Groupe 6]
Fonction : Ce segment identifie le compte, objet de l'avis de crédit multiple.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
3035	M	an..3	Qualifiant de l'intervenant	-BF : Banque du bénéficiaire
C078	R		IDENTIFICATION DU COMPTE	IBAN ou identifiant du compte tel que fourni par la banque qui tient le compte.
3194	R	an..35	Numéro du compte du titulaire	
3192	N	an..35	Nom du titulaire du compte	
3192	N	an..35	Nom du titulaire du compte	
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	
C088	R		IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT	Code BIC selon la norme ISO 9362 -25 : Identification bancaire -5 : Iso (organisation internationale de normalisation)
3433	R	an..11	Identification du nom de l'établissement	
1131	R	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	R	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
3434	N	an..17	Numéro d'agence de l'établissement	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
3432	N	an..70	Nom de l'établissement	
3436	N	an..70	Emplacement de l'agence de l'établissement	
3207	D	an..3	Pays (en code)	

CTA	N	1	INFORMATIONS SUR LE CORRESPONDANT	[Groupe 6]
Fonction : -				

COM	N	5	COORDONNEES DE COMMUNICATION	[Groupe 6]
Fonction : -				

GROUPE 7	O	1	[FCA - MOA - Gr8]
Fonction : Ce groupe de segments fournit le total TTC des frais perçus par la banque du bénéficiaire.			

FCA	M	1	AFFECTATION DES FRAIS FINANCIERS	[Groupe 7]
Fonction : Ce segment indique éventuellement un compte spécifique d'imputation des frais.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
4471	M	an..3	Règlement (en code)	- 7 : le détail des frais est fourni au groupe 17
C878	O		COMPTE DE FRAIS OU DE DEDUCTION	
3434	M	an..17	Numéro d'agence de l'établissement	Code BIC de la banque qui tient le compte, selon la norme ISO 9362
1131	R	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	- 25 : identification bancaire
3055	R	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	- 5 : ISO (Organisation Internationale de Normalisation)
3194	R	an..35	Numéro du compte du titulaire	IBAN ou identifiant du compte de frais tel que fourni par la banque
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	Code devise selon la norme ISO 4217

MOA	D	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 7]
<p>Fonction : Ce segment présente le total TTC des frais perçus par la banque du bénéficiaire dont le détail est précisé dans le groupe 17 (segment MOA, donnée 5025 qualifiée 259 ou 488).</p> <p><u>Règle de dépendance</u> : ce segment n'est utilisé que si la banque du bénéficiaire a perçu des frais sur au moins l'une des opérations détaillées au niveau C.</p> <p>Dans tous les cas, les frais sont exprimés dans la monnaie du compte sur lequel ils sont comptabilisés.</p>				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C516	M		MONTANT MONETAIRE	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	- 259 : Total des frais TTC déduit du montant converti -488 : Total des frais TTC comptabilisé dans une écriture séparée
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	Code devise selon la norme ISO 4217
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	N	an..3	Statut (en code)	

GROUPE 8	N	6	[ALC - PCD - MOA - CUX - DTM - Gr9]
Fonction : -			

ALC	M	1	DEDUCTION OU FRAIS	[Groupe 8]
Fonction : -				

PCD	N	1	INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE POURCENTAGE	[Groupe 8]
Fonction : -				

MOA	N	2	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 8]
Fonction : -				

CUX	N	1	MONNAIES	[Groupe 8]
Fonction : -				

DTM	N	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 8]
Fonction : -				

GROUPE 9	N	5	[TAX - MOA - CUX - DTM]
Fonction : -			

TAX	M	1	INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE DROIT OU LA TAXE OU LA REDEVANCE	[Groupe 9]
Fonction : -				

MOA	N	2	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 9]
Fonction : -				

CUX	N	1	MONNAIES	[Groupe 9]
Fonction : -				

DTM	N	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 9]
Fonction : -				

GROUPE 10	M	9999	[SEQ - DTM - BUS - FII - Gr11 - Gr12 - Gr13 - Gr14 - Gr15 - Gr16 - Gr17 - Gr20]
Fonction : Ce groupe de segments fournit des informations détaillées sur les opérations.			

SEQ	M	1	INFORMATIONS DETAILLEES SUR L'ECHELONNEMENT	[Groupe 10]
Fonction : Ce segment marque le début de chaque opération.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
1245	N	an..3	Indicateur de la situation (en code)	
C286	R		INFORMATIONS SUR LA SEQUENCE	
1050	M	an..6	Numéro séquentiel	Numéro séquentiel commençant à 1 et réinitialisé à chaque nouveau niveau B (segment LIN, groupe 4)
1159	N	an..3	Origine du numéro séquentiel (en code)	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	

DTM	N	3	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 10]
Fonction : -				

BUS	O	1	FONCTION COMMERCIALE	[Groupe 10]
Fonction : Fourniture des informations se rapportant au traitement et à l'objet d'une opération. Se reporter à la partie 2 “ Règles particulières du CREMUL D96.A ”				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C521	N		FONCTION COMMERCIALE	
4027	N	an..3	Qualifiant de la fonction commerciale	
4025	N	an..3	Fonction commerciale (en code)	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
4022	N	an..70	Description de l'activité commerciale	
3279	N	an..3	Zone géographique (en code)	
4487	N	an..3	Type de transaction financière (en code)	
C551	R		OPERATION BANCAIRE	Le code opération figurant au relevé de compte peut correspondre : - soit à un code CFONB : dans ce cas, la donnée 1131 = ZX2 et la donnée 3055 = 138, - soit à un code SWIFT : dans ce cas, la donnée 1131 = ZX2 et la donnée 3055 = 17 - soit à un code EDIFACT : les données 1131 et 3055 ne sont alors pas utilisées, - soit à un code interne à la banque : la donnée 1131 n'est pas renseignée et la donnée 3055 =ZZZ
4383	M	an..3	Opération bancaire (en code)	
1131	O	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	- ZX2 : codes opérations interbancaires
3055	O	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	- 138 : CFONB - 17 : SWIFT - ZZZ : convenu mutuellement
4463	N	an..3	Paiement interne (en code)	

FII	M	1	IDENTIFICATION FINANCIERE	[Groupe 10]
Fonction : Identifier le compte du donneur d'ordre.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
3035	M	an..3	Qualifiant de l'intervenant	-OR : Banque du donneur d'ordre
C078	O		IDENTIFICATION DU COMPTE	Identification du compte telle que fournie par la banque du donneur d'ordre.
3194	R	an..35	Numéro du compte du titulaire	IBAN ou identifiant du compte tel que fourni par la banque.
3192	O	an..35	Nom du titulaire du compte	
3192	O	an..35	Nom du titulaire du compte	
6345	O	an..3	Monnaie (en code)	
C088	O		IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT	
3433	R	an..11	Identification du nom de l'établissement	Code BIC selon la norme ISO 9362
1131	R	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	-25 : Identification de la banque
3055	R	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	-5 : Iso (organisation internationale de normalisation)
3434	N	an..17	Numéro d'agence de l'établissement	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
3432	O	an..70	Nom de l'établissement	
3436	N	an..70	Emplacement de l'agence de l'établissement	
3207	D	an..3	Pays (en code)	Code désignant le pays. Utiliser le code ISO (norme ISO 3166 - alpha 2). A renseigner si la donnée 3194 ne contient pas un IBAN

Commentaire [PC3] :
proposition Joël

GROUPE 11	R	2	[RFF - DTM]
Fonction : Ce groupe de segments indique la référence utilisée. Une occurrence avec le code AIK est obligatoire.			

RFF	M	1	REFERENCE	[Groupe 11]
Fonction : Ce segment indique la référence utilisée.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C506	M		REFERENCE	
1153	M	an..3	Qualifiant de la référence	–AIK : Référence de la transaction attribuée par la banque –PQ : Référence du paiement
1154	R	an..35	Numéro de la référence	
1156	N	an..6	Numéro de la ligne	
4000	N	an..35	Numéro de version de la référence	

DTM	N	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 11]
Fonction : -				

GROUPE 12	O	1	[PAI - FTX]
Fonction : Ce groupe de segments sert à indiquer des instructions relatives au paiement. L'utilisation de ce groupe de segments est soumise à accord d'interchange.			

PAI	M	1	INSTRUCTIONS DE PAIEMENT	[Groupe 12]
Fonction : Indiquer les instructions de paiement.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C534	M		INFORMATIONS DETAILLEES SUR L'INSTRUCTION DE PAIEMENT	
4439	O	an..3	Conditions de paiement (en code)	
4431	N	an..3	Garantie de paiement (en code)	
4461	N	an..3	Moyen de paiement (en code)	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
4435	N	an..3	Circuit du paiement (en code)	

FTX	N	1	TEXTE EN FORMAT LIBRE	[Groupe 12]
Fonction : -				

GROUPE 13	M	4	[MOA - CUX - DTM - RFF]
Fonction : Ce groupe de segments identifie les montants monétaires.			

MOA	M	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 13]
Fonction : Ce segment indique : - dans le cas d'un avis de crédit, au moins le montant comptabilisé, - dans le cas d'une annonce, au moins le montant de l'annonce. Se reporter à la partie 2 " Règles particulières ... ".				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C516	M		MONTANT MONETAIRE	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	-36 : Montant converti -60 : Montant comptabilisé -98 : Montant d'origine de l'ordre -143 : Montant reçu -349 : Montant de l'annonce
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	Code devise selon la norme ISO 4217
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	N	an..3	Statut (en code)	

CUX	D	1	MONNAIES	[Groupe 13]
Fonction : Ce segment est utilisé si la donnée C516/5025 du segment précédent (segment MOA, groupe 13) contient le code 36 : Montant converti.				
Au moins une des deux données 6348 doit être égale à 1.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C504	R		INFORMATIONS DETAILLEES SUR LA MONNAIE	
6347	M	an..3	Qualifiant de l'utilisation de la monnaie	-2 : Monnaie de référence
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	Code devise selon la norme ISO 4217
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
6348	R	n..4	Base du taux de change de la monnaie	
C504	R		INFORMATIONS DETAILLEES SUR LA MONNAIE	
6347	M	an..3	Qualifiant de l'utilisation de la monnaie	-3 : Monnaie cible
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
6348	R	n..4	Base du taux de change de la monnaie	
5402	R	n..12	Taux de change	
6341	N	an..3	Marché des changes (en code)	

DTM	O	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 13]
Fonction : Indiquer la date et l'heure du taux de change ou la référence d'un contrat de change.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C507	M		DATE OU HEURE OU PERIODE	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date ou heure ou période	-134 : Taux de change date/heure - 171 : date/heure de référence : ce code n'est utilisé que si la référence d'un contrat de change est spécifiée dans le segment RFF du même groupe
2380	R	an..35	Date ou heure ou période	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date ou heure ou période	-203 : Ssaammjjhhmm - 102 :SSAAMMJJ

RFF	O	1	REFERENCE	[Groupe 13]
Fonction : Ce segment peut être utilisé pour indiquer la référence du contrat de change.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C506	M		REFERENCE	
1153	M	an..3	Qualifiant de la référence	-FX : Numéro de contrat de change
1154	R	an..35	Numéro de la référence	
1156	N	an..6	Numéro de la ligne	
4000	N	an..35	Numéro de version de la référence	

GROUPE 14	R	2	[NAD - CTA - COM]
Fonction : Ce groupe de segments sert à l'identification des différents intervenants non financiers qui sont impliqués directement ou indirectement dans la transaction. Seule l'occurrence OY est obligatoire			

NAD	M	1	NOM ET ADRESSE	[Groupe 14]
Fonction : Indiquer le nom et/ou l'adresse et la fonction leur correspondant - par la composite C082 seule, - par la composite C082 et, sous forme non structurée, par la composite C058 - sous forme non structurée, par la composite C058.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
3035	M	an..3	Qualifiant de l'intervenant	-BE : Bénéficiaire -OY : Client qui donne un ordre
C082	O		INFORMATIONS DETAILLEES SUR L'IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT	
3039	M	an..35	Identification de l'intervenant	
1131	O	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	cf. les règles générales
3055	O	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	cf. les règles générales
C058	O		NOM ET ADRESSE	
3124	M	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	O	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	O	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	O	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	O	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
C080	N		NOM DE L'INTERVENANT	
3036	M	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	N	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	N	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	N	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	N	an..35	Nom de l'intervenant	
3045	N	an..3	Format du nom de l'intervenant (en code)	
C059	N		RUE	
3042	M	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	N	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	N	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	N	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3164	N	an..35	Nom de la ville	
3229	N	an..9	Identification de la division territoriale	
3251	N	an..9	Code postal	
3207	N	an..3	Pays (en code)	

CTA	N	1	INFORMATIONS SUR LE CORRESPONDANT	[Groupe 14]
Fonction : -				

COM	N	5	COORDONNEES DE COMMUNICATION	[Groupe 14]
Fonction : -				

GROUPE 15	N	3	[INP - FTX - DTM]
Fonction : -			

INP	M	1	INTERVENANTS DANS L'INSTRUCTION	[Groupe 15]
Fonction : -				

FTX	N	1	TEXTE EN FORMAT LIBRE	[Groupe 15]
Fonction : -				

DTM	N	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 15]
Fonction : -				

GROUPE 16	N	10	[GIS - MOA - LOC - NAD - RCS - FTX]
Fonction : -			

GIS	M	1	INDICATEUR GENERAL	[Groupe 16]
Fonction : -				

MOA	N	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 16]
Fonction : -				

LOC	N	2	IDENTIFICATION D'UN LIEU OU EMPLACEMENT	[Groupe 16]
Fonction : -				

NAD	N	1	NOM ET ADRESSE	[Groupe 16]
Fonction : -				

RCS	N	1	CONDITIONS A REMPLIR	[Groupe 16]
Fonction : -				

FTX	N	10	TEXTE EN FORMAT LIBRE	[Groupe 16]
Fonction : -				

Occurrence du groupe 17 relative aux frais perçus par la banque du bénéficiaire

GROUPE 17	O	1	[FCA - MOA - Gr18]
Fonction : Cette occurrence du groupe 17 est utilisée pour communiquer les frais perçus par la banque du bénéficiaire. Si la banque du bénéficiaire ne perçoit pas de frais à la charge du bénéficiaire sur l'opération, cette occurrence n'est pas utilisée.			

FCA	M	1	AFFECTATION DES FRAIS FINANCIERS	[Groupe 17]
Fonction : Décrire l'affectation des frais.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
4471	M	an..3	Mode de répartition des frais (en code)	-13 : frais supportés par le bénéficiaire - 14 : frais partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire
C878	N		COMPTE DE FRAIS OU DE DEDUCTION	
3434	M	an..17	Numéro d'agence de l'établissement	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
3194	N	an..35	Numéro du compte du titulaire	
6345	N	an..3	Monnaie (en code)	

MOA	R	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 17]
<p>Fonction : Ce segment est utilisé pour communiquer les frais TTC prélevés par la banque du bénéficiaire. 1/ Si la banque a comptabilisé les frais par une écriture séparée, le montant sera qualifié par la donnée 5025=488. 2/ Si les frais sont déduits du montant avant comptabilisation sur le compte, le montant sera qualifié par la donnée 5025=259 Dans tous les cas, les frais sont exprimés dans la monnaie du compte sur lequel ils sont comptabilisés.</p>				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C516	M		MONTANT MONETAIRE	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	- 259 : Total des frais TTC déduit du montant converti -488 : Total des frais TTC comptabilisé dans une écriture séparée
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	Code devise selon la norme ISO 4217
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	N	an..3	Statut (en code)	

GROUPE 18	R	20	[ALC - PCD - MOA - CUX - DTM - Gr19]
Fonction : Ce groupe de segments est utilisé pour détailler le montant des frais prélevés par la banque du bénéficiaire.			

ALC	M	1	DEDUCTION OU FRAIS	[Groupe 18]
Fonction : Identifier les informations détaillées sur des frais.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
5463	M	an..3	Qualifiant d'un élément de frais ou d'une déduction	-C : Frais
C552	R		INFORMATIONS SUR LA DEDUCTION OU LES FRAIS	
1230	N	an..35	Numéro de déduction ou de frais	1 : Commission de traitement
5189	R	an..3	Description des frais ou déduction (en code)	ZZZ : Commission de change Liste ouverte
4471	N	an..3	Règlement (en code)	
1227	N	an..3	Indicateur de la séquence de calcul (en code)	
C214	N		IDENTIFICATION DE SERVICES PARTICULIERS	
7161	N	an..3	Services spéciaux (en code)	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
7160	N	an..35	Service spécial	
7160	N	an..35	Service spécial	

PCD	N	1	INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE POURCENTAGE	[Groupe 18]
Fonction : -				

MOA	R	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 18]
Fonction : Indiquer le montant des frais. Le montant est exprimé dans la devise du compte sur lequel sont comptabilisés les frais.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C516	M		MONTANT MONETAIRE	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	- 23 : Montant des frais
5004	R	n..18	Montant monétaire	N.B. Il s'agit du montant TTC
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	Code devise selon la norme ISO 4217
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	N	an..3	Statut (en code)	

CUX	N	1	MONNAIES	[Groupe 18]
Fonction : -				

DTM	N	2	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 18]
Fonction : -				

GROUPE 19	O	1	[TAX - MOA - CUX - DTM]
Fonction : Ce groupe de segment fournit les taxes associées aux frais. Les montants spécifiés dans ce groupe de segments sont toujours exprimés en euros ou en francs.			

TAX	M	1	INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE DROIT OU LA TAXE OU LA REDEVANCE	[Groupe 19]
Fonction : Indiquer les informations se rapportant au droit, taxe ou redevance.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
5283	M	an..3	Qualifiant de la fonction du droit ou taxe ou redevance	-7 : Taxe
C241	R		TYPE DU DROIT OU TAXE OU REDEVANCE	
5153	R	an..3	Type du droit ou taxe ou redevance (en code)	-TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5152	N	an..35	Type de droit ou taxes ou redevances	
C533	N		PRECISION SUR LE COMPTE DES DROITS OU TAXES OU REDEVANCES	
5289	M	an..6	Identification du compte du droit ou taxe ou redevance	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5286	N	an..15	Assiette du droit ou taxe ou redevance	
C243	R		PRECISION SUR LE DROIT OU TAXE OU REDEVANCE	
5279	N	an..7	Identification du droit ou taxe ou redevance	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5278	R	an..17	Taux du droit ou taxe ou redevance	Taux de la TVA exprimé en pourcentage
5273	N	an..12	Identification du taux de base du droit ou taxe ou redevance	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5305	N	an..3	Catégorie du droit ou taxe ou redevance (en code)	
3446	N	an..20	Numéro d'identification fiscale de l'intervenant	

MOA	R	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 19]
Fonction : Indiquer la base de calcul de la taxe en euros ou en francs.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C516	M		MONTANT MONETAIRE	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	- 56 : Base de calcul de la taxe
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	- FRF - EUR
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	N	an..3	Statut (en code)	

CUX	D	1	MONNAIES	[Groupe 19]
Fonction : Ce segment est utilisé si les frais sont exprimés dans une monnaie différente de l'euro ou du franc (groupe 18, segment MOA, donnée 6345 est différent de EUR ou FRF).				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C504	R		INFORMATIONS DETAILLEES SUR LA MONNAIE	
6347	M	an..3	Qualifiant de l'utilisation de la monnaie	-2 : Monnaie de référence
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	Code devise selon la norme ISO 4217
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
6348	R	n..4	Base du taux de change de la monnaie	
C504	R		INFORMATIONS DETAILLEES SUR LA MONNAIE	
6347	M	an..3	Qualifiant de l'utilisation de la monnaie	-3 : Monnaie cible
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	- EUR - FRF
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
6348	R	n..4	Base du taux de change de la monnaie	- 1 : l'unité de conversion est 1
5402	R	n..12	Taux de change	
6341	N	an..3	Marché des changes (en code)	

DTM	O	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 19]
Fonction : Indiquer la date et l'heure du taux de change.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C507	M		DATE OU HEURE OU PERIODE	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date ou heure ou période	-134 : Taux de change date/heure
2380	R	an..35	Date ou heure ou période	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date ou heure ou période	-203 : Ssaammjjhhmm - 102 :SSAAMMJJ

MOA	R	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 19]
Fonction : Indiquer le montant des taxes en euros ou en francs.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C516	M		MONTANT MONETAIRE	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	- 124 : Montant des taxes
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	- EUR - FRF
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	N	an..3	Statut (en code)	

CUX	N	1	MONNAIES	[Groupe 19]
Fonction : -				

DTM	N	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 19]
Fonction : -				

**Occurrence du groupe 17 relative aux
frais perçus par les banques tierces (autres que celle du bénéficiaire)**

GROUPE 17	O	1	[FCA - MOA - Gr18]
Fonction : Cette occurrence est utilisée pour indiquer le mode de partage des frais et, éventuellement, les frais à la charge du bénéficiaire perçus par les banques tierces.			

FCA	M	1	AFFECTATION DES FRAIS FINANCIERS	[Groupe 17]
Fonction : Décrire l'affectation des frais.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
4471	M	an..3	Mode de répartition des frais (en code)	-13 : frais supportés par le bénéficiaire - 14 : frais partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire - 15 : frais supportés par le donneur d'ordre
C878	N		COMPTE DE FRAIS OU DE DEDUCTION	
3434	M	an..17	Numéro d'agence de l'établissement	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
3194	N	an..35	Numéro du compte du titulaire	
6345	N	an..3	Monnaie (en code)	

MOA	N	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 17]
Fonction :				

GROUPE 18	D	20	[ALC - PCD - MOA - CUX - DTM - Gr19]
Fonction : Au moins une occurrence du groupe 18 doit être utilisée si des frais à la charge du bénéficiaire ont été perçus par des banques tierces.			

ALC	M	1	DEDUCTION OU FRAIS	[Groupe 18]
Fonction : Identifier les informations détaillées sur des frais.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
5463	M	an..3	Qualifiant d'un élément de frais ou d'une déduction	-C : Frais
C552	R		INFORMATIONS SUR LA DEDUCTION OU LES FRAIS	
1230	N	an..35	Numéro de déduction ou de frais	-31 : Frais bancaires pour information
5189	R	an..3	Description des frais ou déduction (en code)	
4471	N	an..3	Règlement (en code)	
1227	N	an..3	Indicateur de la séquence de calcul (en code)	
C214	N		IDENTIFICATION DE SERVICES PARTICULIERS	
7161	N	an..3	Services spéciaux (en code)	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
7160	N	an..35	Service spécial	
7160	N	an..35	Service spécial	

PCD	N	1	INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE POURCENTAGE	[Groupe 18]
Fonction : -				

MOA	R	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 18]
Fonction : Indiquer le montant TTC et la monnaie des frais prélevés par une banque tierce tels qu'indiqués par celle-ci.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C516	M		MONTANT MONETAIRE	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	-23 : Montant des frais
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	Code devise selon la norme ISO 4217
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	N	an..3	Statut (en code)	

CUX	N	1	MONNAIES	[Groupe 18]
Fonction : -				

DTM	N	2	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 18]
Fonction : -				

GROUPE 19	O	1	[TAX - MOA - CUX - DTM]
Fonction : Ce groupe de segment fournit les taxes associées aux frais. Les taxes éventuellement appliquées aux frais pris par les banques tierces ne seront renseignées que si elles sont indiquées par les banques tierces.			

TAX	M	1	INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE DROIT OU LA TAXE OU LA REDEVANCE	[Groupe 19]
Fonction : Indiquer les informations se rapportant au droit, taxe ou redevance.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
5283	M	an..3	Qualifiant de la fonction du droit ou taxe ou redevance	-7 : Taxe
C241	R		TYPE DU DROIT OU TAXE OU REDEVANCE	
5153	R	an..3	Type du droit ou taxe ou redevance (en code)	-TVA : taxe sur la valeur ajoutée
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5152	N	an..35	Type de droit ou taxes ou redevances	
C533	N		PRECISION SUR LE COMPTE DES DROITS OU TAXES OU REDEVANCES	
5289	M	an..6	Identification du compte du droit ou taxe ou redevance	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5286	N	an..15	Assiette du droit ou taxe ou redevance	
C243	R		PRECISION SUR LE DROIT OU TAXE OU REDEVANCE	
5279	N	an..7	Identification du droit ou taxe ou redevance	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5278	O	an..17	Taux du droit ou taxe ou redevance	Taux de la TVA
5273	N	an..12	Identification du taux de base du droit ou taxe ou redevance	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5305	N	an..3	Catégorie du droit ou taxe ou redevance (en code)	
3446	N	an..20	Numéro d'identification fiscale de l'intervenant	

MOA	R	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 19]
Fonction : Indiquer le montant des taxes.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C516	M		MONTANT MONETAIRE	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	-124 : Montant des taxes
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	N	an..3	Statut (en code)	

CUX	N	1	MONNAIES	[Groupe 19]
Fonction : -				

DTM	N	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 19]
Fonction : -				

GROUPE 20	O	1	[PRC - FTX - Gr21 - Gr27]
Fonction : Ce groupe de segment permet de donner des informations sur les transactions. L'utilisation de ce groupe est soumis à accord d'interchange.			

PRC	M	1	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT	[Groupe 20]
Fonction : Ce segment est utilisé pour donner des informations sur le traitement de la transaction.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C242	M		TYPE ET DESCRIPTION DU TRAITEMENT	
7187	M	an..17	Identification du type de traitement	<p>–8 : Traitement d'informations structurées : seulement le groupe 21 doit suivre</p> <p>–9 : Traitement d'informations identiques sous forme structurée et non structurée : le groupe 21 et le segment FTX du groupe 20 doivent suivre</p> <p>–10 : Traitement d'informations non identiques sous forme structurée et non structurée : le groupe 21 et le segment FTX du groupe 20 doivent suivre Les qualifiants ci-dessus 8, 9 et 10 sont soumis à accord d'interchange.</p> <p>–11 : Traitement d'informations non structurées : seulement le segment FTX du groupe 20 doit suivre</p> <p>NB. Les informations non structurées se trouvent dans le segment FTX ci-après. Le groupe 21 est donc non utilisé.</p>
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
7186	N	an..35	Type de traitement	
7186	N	an..35	Type de traitement	

FTX	O	1	TEXTE EN FORMAT LIBRE	[Groupe 20]
Fonction : Ce segment permet de donner des informations non structurées sur la transaction.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
4451	M	an..3	Qualifiant de l'objet du texte	-PMD : Informations relatives aux détails du paiement
4453	N	an..3	Fonction du texte (en code)	
C107	N		REFERENCE A UN TEXTE	
4441	N	an..3	Texte en format libre (en code)	
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
C108	R		TEXTE EN CLAIR	
4440	M	an..70	Texte en format libre	
4440	O	an..70	Texte en format libre	
4440	O	an..70	Texte en format libre	
4440	O	an..70	Texte en format libre	
4440	O	an..70	Texte en format libre	
3453	N	an..3	Langue (en code)	

GROUPE 21	O	9999	[DOC - MOA - MOA - DTM - RFF - NAD - Gr22 - Gr23 - Gr24]
<p>Fonction : Ces groupes de segments donnent sous forme structurée les détails de tous les documents auxquels la transaction se réfère.</p> <p>Ce groupe donne des informations détaillées sur tous les documents auxquels se rapporte le paiement (facture, note de débit, note de crédit et/ou relevés de facture). Il contient notamment des informations sur les montants monétaires figurant sur chaque document et, le cas échéant, sur les ajustements opérés, ainsi que les raisons qui les ont motivés.</p> <p>Tous les documents commerciaux référencés dans ce groupe doivent être exprimés dans la même monnaie.</p>			

DOC	M	1	INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE DOCUMENT OU MESSAGE	[Groupe 21]
<p>Fonction : Ce segment permet à l'émetteur de l'ordre d'identifier sous forme structurée, les références des transactions commerciales relatives au paiement effectué.</p>				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C002	M		NOM DU DOCUMENT OU MESSAGE	
1001	R	an..3	Nom du document ou message (en code)	-326 : Facture partielle -380 : Facture commerciale -381 : Note de crédit (avoir) -383 : Note de débit -386 : Facture de paiement d'avance -393 : Facture affacturée -493 : Message "position de compte" (relevé de facture) N.B. D'autres codes peuvent être utilisés. Dans ce cas, ils sont définis par accord d'interchange.
1131	N	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	N	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
1000	O	an..35	Nom du document ou message	
C503	R		INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE DOCUMENT OU MESSAGE	
1004	R	an..35	Numéro du document ou message	Référence attribuée par l'émetteur du document.
1373	N	an..3	Statut du document ou message (en code)	
1366	N	an..35	Source du document ou message	
3453	N	an..3	Langue (en code)	
3153	N	an..3	Identifiant du canal de communication (en code)	
1220	N	n..2	Nombre d'exemplaires du document requis	
1218	N	n..2	Nombre d'originaux demandés pour le document	

MOA	R	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 21]
Fonction : Ce segment sert à spécifier les montants participant effectivement à l'opération.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C516	M		MONTANT MONETAIRE	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	–12 : Montant versé N.B. exprimé dans la monnaie de facturation. Quelque soit le type de document renseigné dans la donnée 1001 du segment DOC, le montant participant effectivement à l'opération doit être indiqué dans ce segment.
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	N	an..3	Statut (en code)	

MOA	D	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 21]
Fonction : Ce segment doit être utilisé pour indiquer le montant dû dans la mesure où le montant versé est différent du montant dû.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C516	M		MONTANT MONETAIRE	
5025	M	an..3	qualifiant du type de montant monétaire	-9 : Montant dû/montant à payer N.B. exprimé dans la monnaie de facturation
5004	R	n..18	montant monétaire	
6345	R	an..3	monnaie (en code)	
6343	N	an..3	qualifiant de la monnaie	
4405	N	an..3	statut (en code)	

DTM	O	3	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 21]
Fonction : Ce segment précise la date d'émission du document décrit dans le segment DOC.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C507	M		DATE OU HEURE OU PERIODE	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date ou heure ou période	-14 : Date/heure de paiement différé -137 : Date/heure de message/document -140 : Date d'exigibilité du paiement
2380	R	an..35	Date ou heure ou période	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date ou heure ou période	-102 : SSAAMMJJ

RFF	O	5	REFERENCE	[Groupe 21]
Fonction : Ce segment permet d'indiquer, le cas échéant, des références complémentaires concernant le document visé (commande, avis d'expédition). Il est utilisé pour tracer les opérations antérieures au paiement.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C506	M		REFERENCE	
1153	M	an..3	Qualifiant de la référence	–AAB : Numéro de facture pro forma –ALK : Référence facture attribuée par le destinataire de la facture (référence de l'acheteur) –CT : Numéro de contrat –DQ : Numéro d'avis de livraison - IV : Numéro de facture –ON : Numéro de commande (achat) –VN : Numéro de commande (vendeur) –VV : Numéro d'un voucher / récépissé NB. Liste ouverte .
1154	R	an..35	Numéro de la référence	
1156	N	an..6	Numéro de la ligne	
4000	N	an..35	Numéro de version de la référence	

NAD	O	2	NOM ET ADRESSE	[Groupe 21]
------------	----------	----------	-----------------------	--------------------

Fonction : Ce segment permet d'indiquer l'intervenant ayant émis le document identifié dans le segment DOC.

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
3035	M	an..3	Qualifiant de l'intervenant	–BY : Acheteur –DP : Intervenant dans la livraison –II : Emetteur de facture –IV : Facturé –SU : Fournisseur –UD : Client final
C082	O		INFORMATIONS DETAILLEES SUR L'IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT	
3039	M	an..35	Identification de l'intervenant	
1131	D	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	D	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	Il convient de se référer aux "Règles générales des messages financiers EDIFACT".
C058	D		NOM ET ADRESSE	Spécification du nom et de l'adresse de l'intervenant. Note : le nom et l'adresse de l'intervenant peuvent être renseignés sous forme non structurée avec la donnée composite C058 mais dès que cela est possible il faut utiliser la forme structurée ci-dessous en renseignant obligatoirement les données : C080, 3164,3251 (pour les pays utilisant des codes postaux), 3207.
3124	M	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	O	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	O	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	O	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	O	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
C080	D		NOM DE L'INTERVENANT	
3036	M	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	O	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	O	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	O	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	O	an..35	Nom de l'intervenant	
3045	O	an..3	Format du nom de l'intervenant (en code)	
C059	D		RUE	
3042	M	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	O	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	O	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	O	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3164	D	an..35	Nom de la ville	
3229	D	an..9	Identification de la division territoriale	Non utilisé en France
3251	D	an..9	Code postal	
3207	O	an..3	Pays (en code)	Code désignant le pays. Utiliser le code ISO (norme ISO 3166 - alpha 2)

GROUPE 22	N	5	[CUX - DTM]
------------------	----------	----------	--------------------

CUX	M	1	MONNAIES	[Groupe 22]
------------	----------	----------	-----------------	--------------------

DTM	N	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 22]
------------	----------	----------	---------------------------------	--------------------

GROUPE 23	O	100	[AJT - MOA - RFF]
Fonction : Groupe de segments servant à indiquer le montant des ajustements et les documents correspondants.			

AJT	M	1	INFORMATIONS DETAILLÉES SUR L'AJUSTEMENT	[Groupe 23]
Fonction : Ce segment sert à indiquer les modifications globales apportées aux montants initialement mentionnés dans le document de référence et précisant les raisons qui les ont motivées. Autant que possible, il est recommandé que la somme des ajustements soit égale à la différence entre le montant dû et le montant payé. Les montants sont exprimés toutes taxes comprises.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
4465	M	an..3	Motif de l'ajustement (en code)	-1 : Règlement convenu -2 : Marchandises hors spécification -3 : Marchandises endommagées -4 : Livraison partielle -5 : interrogations sur les prix -6 : Preuve de la livraison demandée -9 : Erreur sur facture -14 : Livraison erronée -17 : Dommages de transport -20 : Déduction pour livraison en retard -29 : L'acheteur a refusé de prendre la livraison -32 : Marchandises non livrées -52 : Facture erronée Liste ouverte
1082	O	n..6	Numéro de l'article	

MOA	R	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 23]
<p>Fonction : Ce segment indique le montant monétaire correspondant à la modification opérée sur le document cité en référence. Les éléments de données relatifs à la monnaie ne doivent pas être utilisés.</p> <p>Ce segment indique également la valeur de l'ajustement entre montant dû et montant payé, toutes charges comprises.</p>				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C516	M		MONTANT MONETAIRE	-165 : Montant de l'ajustement NOTE : les causes d'ajustement peuvent être positives ou négatives. Le code du motif d'ajustement donnée 4465 ne permet pas de déduire le sens de l'ajustement, aussi est-il nécessaire de signer le montant en respectant la règle suivante : le montant payé est la somme algébrique des ajustements et du montant dû.
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	N	an..3	Monnaie (en code)	
6343	N	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	N	an..3	Statut (en code)	

RFF	O	1	REFERENCE	[Groupe 23]
Fonction : Ce segment permet de donner, le cas échéant, des références complémentaires justifiant l'ajustement.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C506	M		REFERENCE	
1153	M	an..3	Qualifiant de la référence	–AAG : Numéro d'offre –AAK : Numéro d'un avis d'expédition –ON : Numéro de commande (achat) –PL : Numéro de catalogue de prix –POR : Numéro de réponse à une commande –PP : Numéro de modification à une commande –VN : Numéro de commande (vendeur) N.B. Liste ouverte
1154	R	an..35	Numéro de la référence	
1156	N	an..6	Numéro de la ligne	
4000	N	an..35	Numéro de version de la référence	

FTX	N	5	TEXTE EN FORMAT LIBRE	[Groupe 21]
------------	----------	----------	------------------------------	--------------------

GROUPE 24	N	9999	[DLI - MOA - PIA - DTM - Gr25 - Gr26]
Fonction : -			

DLI	M	1	IDENTIFICATION DE LA LIGNE DU DOCUMENT	[Groupe 24]
Fonction : -				

MOA	N	5	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 24]
Fonction : -				

PIA	N	5	IDENTIFICATION COMPLEMENTAIRE DU PRODUIT	[Groupe 24]
Fonction : -				

DTM	N	5	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 24]
Fonction : -				

GROUPE 25	N	5	[CUX - DTM]
Fonction : -			

CUX	M	1	MONNAIES	[Groupe 25]
Fonction : -				

DTM	N	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 25]
Fonction : -				

GROUPE 26	N	10	[AJT - MOA - RFF - FTX]
Fonction : -			

AJT	M	1	INFORMATIONS DETAILLEES SUR L'AJUSTEMENT	[Groupe 26]
Fonction : -				

MOA	N	1	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 26]
Fonction : -				

RFF	N	1	REFERENCE	[Groupe 26]
Fonction : -				

FTX	N	5	TEXTE EN FORMAT LIBRE	[Groupe 26]
Fonction : -				

GROUPE 27	N	1	[GIS - MOA]
Fonction : -			

GIS	M	1	INDICATEUR GENERAL	[Groupe 27]
Fonction : -				

MOA	N	5	MONTANT MONETAIRE	[Groupe 27]
Fonction : -				

CNT	R	1	TOTAL DE CONTROLE	
Fonction : Segment de contrôle requis par la norme internationale.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
C270	M		CONTROLE	
6069	M	an..3	Qualifiant de contrôle	-2 : Nombre de lignes articles du message NB. Nombre total de segments LIN.
6066	M	n..18	Valeur de contrôle	
6411	N	an..3	Qualifiant de l'unité de mesure	

GROUPE 28	N	5	[AUT - DTM]
Fonction : -			

AUT	M	1	RESULTAT DE L'AUTHENTIFICATION	[Groupe 28]
Fonction : -				

DTM	N	1	DATE OU HEURE OU PERIODE	[Groupe 28]
Fonction : -				

UNT	M	1	FIN DE MESSAGE	
Fonction : Segment de service standard qui indique la fin du message.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
0074	M	n..6	Nombre de segments dans le message	Contient le nombre total de segments constituant le message y compris l'UNH et l'UNT. Il permet un contrôle de vraisemblance.
0062	M	an..14	Numéro de référence du message	Cette référence doit être égale à la référence de la donnée 0062 du segment UNH en début de message.

UNZ	M	1	FIN D'INTERCHANGE	
Fonction : Terminer et vérifier l'achèvement d'un interchange.				

<i>Donnée</i>	<i>Statut</i>	<i>Format</i>	<i>Libellé</i>	<i>Contenu/Commentaires</i>
0036	M	n..6	Compteur de contrôle d'interchange	Nombre de messages contenus dans l'interchange.
0020	M	an..14	Référence de l'interchange	Cette référence doit être égale à la référence de la donnée 0020 du segment UNB.

x x x